



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
P A R A D I S
T E R R E S T R E . 3

Dedié à Monseigneur René de
Roche-Baron, tres-Illustre Che-
ualier de l'Ordre du Roy,
& Comte de Berzé, &c.

*Auquell'on trouuera la Pierre Philo-
phale, & le vray Or Potable, pour gua-
rir toutes maladies incurables.*

Par le R.P. GAB. de CASTAIGNE, Docteur
en Theologie, Conseiller & Aumosnier du
Roy, & Conuentuel d'Auignon.

Renew, corrigé, & augmenté, par l'Auther.



A P A R I S.

Chez CHARLES SEVESTRE , rue
de la vieille Bouclerie, proche
saint Seuerin.

M. DC. XV.

Avec privilege du Roy.



3

A

MONSIEUR

MONSIEVR DE RO-

che Baron tres-Illustre Com-

te de Brezé, Cheualier de
l'Ordre du Roy, &c.

ONSEIGNEVR, Les Sages Romains ont accusumé de dire en leur langage, A gran Signor pucche parolle, C'est pourquoy vostre tres-Illustre & tres vertueux (voire tres lumineux Intellect) comprendra au mesme instant ce que ie veux dire, en vous parlant des vertus contenues en ce Paradis Terrestre, vous qui estes grand Seigneur de Sang tres-Illustre, comme tesmoignent vos anciens, issus la plus part du sang des Souverains Ducs de Bourgongne. Cela me

Aij

Le Paradis Terrestre.

donne occasion de vous dire peu de parolles,
comme estant de la qualité des plus sages &
plus Illustres Cheualiers, & Seigneurs Romsains.
Je dis doncques qu'il y a des animaux qui
nous seruent de Docteurs en Medecine, com-
me dict ce grand Sage, & tres-docte Philo-
sophe Aristote, chapitre 22. Que Loriol
appelé Colios guaris la Jaunisse de celuy ou
celle qui le regarde, & apres le pauvre oyseau
meurt. La pierre, etites nous est enseignee des
Aygles qui fait parturir les femmes sans dou-
leur: Car il y en a beaucoup qui meurent d'en-
fantement, les Sangliers passent Medecins du
Lierre, & les Hyrondelles avec la Celidoine
appelée l'Esclaire, pour guarir la veue de
leurs petits quant ils l'ont perdue par la fu-
mee des cheminees ou aucrement, Voyez donc-
ques comme Nature les a enseignez, voire les
Tortues, les Chiens, les Chats, le Basilic, les
Serpents & les Cerfs avec le Dictame, lors
qu'ils sont blessez, & toutefois aucun mes-
chants & detestables hommes, avec leurs com-
plisses n'ont de quoy prohiber ces beaux medica-
ments, ny la connoissance à iceux à ces pauures
animaux. Si est-ce qu'ils sont si impudens de les
vouloir prohiber aux celebres Docteurs, s'ils ne
sont de leur caballe. Cela me fait croire que vo-
stre grandeur (Monseigneur) fera faire tels

Le Paradis Terrestre.

5

ennieux , avec vostre tres-sage & prudent
Conseil , & que ie continueray de vous en dedier
tous les ans un semblable , comme estant à jamais
de cœur & d'ame .

MON SEIGNEVR,

Vostre tres-humble & plus
obligé serviteur GABRIEL
DE CASTAIGNE.
A.du.Roy.

A iii

Sur le Paradis Terrestre du R. P.
Gabriël de Castaigne.

SONNET.

LA Nature aux abois de son auctorité,
Rampant sur le dur ioug d'une sombre
ignorance,
T'a docte suscité vers le Pole de France,
Pour dissipier les loix de son obscurité.

Tant de rares secrets que tu as merité
Succer de son doux laict dès ta premiere enfance
Nous font tous aduouer qu'ē ceste cognoscance,
Plusieurs de ses faueurs tes vœux ont herité.

Elle en eut de long temps un autre venerable
Qui pourtant grand de soy n'est à toyrien sēblable
N'ayant en l'ombre atteint un point de verité.

Mais le Ciel plus benin aux succez de ta gloire
Pour c'augmenter le prix d'une double victoire
Te voulut reseruer à la posterité.

Contre les Zoiles.
Virtutis Comes inuidia.

Sipour louer la suffisance
De ton admirable sçauoir,

Le Paradis Terrestre.

7

Le pouuois seulement auoir,
La plume docte & la science,
Je me mettrois en ce deuoir:
Mais il faudroit un grand Oracle,
Pour mettre au iour chasque miracle,
Que si souuent tu nous fais voir.

Tant sç auant puisse quelqu'un estre,
Si ne sçait-il ce que tu sçais,
Car te peux dire que tu fais
Des merueilles tous iours naistre,
Les fleurs, les plantes, les metaux,
Les ulcères plus incurables,
Sont à tes mains les plus sortables,
Aussi bien que les vegetaux.

Et c'est pourqoy l'ont enuie,
Nulle vertu sans enuieux,
Tu visrois de mains ans vieux
Sans procurer mal à ta vie,
Si tu voulois estre ignorant:
Voy si cela n'est bien possible,
Chacun te laissera paisible,
Et se dira ton bon parent.

Non non, poursuy toufiours mon Père,
Les gens de biens'en trouuent mieux,
Et comme un mets delicieus
Leur profite ce vitupere.

A iiiij

8 Le Paradis Terrestre.
Tel blasme se change en honneur
Quand l'ignorance le suscite;
Si peu d'orage ne meritent
Que ta constance en aye peur.

Ceste pointe n'est aceree
Pour resister à tes escrits,
Tant de poursuites, tant de cris,
Monstrent qu'ils ont l'ame assuee;
Si c'estoit à recommencer
On ne s'en mettroit pas en peine,
Leur Rhetorique hors d'aleine
Ne fait plus ore à quoy penser.

Trop peu rusez en cette escrime,
Ils ont pose les armes :
Ainsi ont ils n'y pensant pas
Mis ton credit en plus d'estime.
Leurs clouds leurs font si bien riuez,
Que sans sçauoir à qui s'en prendre,
S'ils ne se viennent bien tostrendre,
Te les voistous mal arriuez.

L. I.



A L'ILLVSTRISSIME ET
Reuerendiffime Monseigneur,
MONSEIGNEVR LE CAR-
dinal du Perron grand Aumof-
nier de France, &c.

Relat daquelle le nom vole par tout le monde,
Pour tes grandes vertus & ta rare faconde,
Dont Dieu sur tous humains t'a doué icy bas
Eſprit qui des eſprits de tout ce grand Royaume,
Estenu iuftement un autre ſaint Hierofme,
Dont le vice & l'erreure de vine voix combats.

Heureux en fon malice ce siecle miserable,
D'auoir vn tel flambeau qui tout ſeul eſt capable,
Desclairer vn grand monde & lui faire voir clair,
Pasteur ou volontiers tout le troupeau ferange
Qui te peut bien louer que ta meſme louange,
Tu fais dans les eſprits, ce qu'au corps fait l'eſclair.

De Caſtaigne Aumofnier
du Roy.

A L V Y M E S M E .

PA R ce qu'en ce present li-
ure auons traicté des reme-
des qui guarissent parfaictement
la Goute, lors que les
corps sont desséichez par
poudres cordiales purgatiues ou tablet-
tes succrees qui purgent fort doucement
avec lesquelles i'ay guary Madame la
Comtesse d'Auuergne , d'une fieure
quarte, laquelle estoit du tout abandon-
nee à la mort. Et le sieur Droin de la
Goute parfaictement qui est vostre pro-
che voisin & le Seigneur Baron de la
Barge & le Seigneur de Viaspre Lieute-
nant general pour le Røy , de l'artillerie
en Champagne, & monsieur de Sauorny
seigneur de Repenty , & monsieur de
Berton secrétaire du Røy , & de monsieur
le Grand, & monsieur d'Ambleville, tre-
stous abandonnez à la mort : voire il y a
plus de cinq ans qu'ils ont esté tous gua-
ris, & se portent mieux que jamais, com-
me faict Madame la Vidame d'Amiens,
laquelle auoit perdu la parole il y auoit
septiours, & estoit remise avec la Croix

entre les mains de deux peres Minimes & deux peres Capuchins, & maintenant par nos remedes se porte mieux que jamais: Comme aussi Madame de Crenay femme de monsieur de Crenay, Escuyer du Roy en la petite Escuyrie, laquelle estoit abandonnee à la mort, par trois Medecins de Paris , monsieur Sequin, monsieur Duret, & monsieur Autin, & ayant perdu la parole, son mary me vint querir, & incontinent i la fis guarir graces à Dieu , & elle se porte mieux que jamais: bien qu'elle soit aagee, mais cecy est peu, au respect des attestations que lesdits Seigneurs & Dames en ont faict, qui sont imprimées en mon liure de l'Or Potable, & au Factum imprimé sur tel suiect, là où on treuuera ce qu'en dit monsieur de Regis, Gentil-hôme & Escuyer du Roy , & monsieur du Flos maistre d'hostel de monseigneur de Pisy Conseiller du Roy & Secretaire d'Estat: par son attestation imprimée dans ledit liure de l'Or Potable, là ou ledit sieur du Flos faict foy d'auoir été guary d'un cattare qui luy faisoit tres grand mal , douleur insuportable sur son espaule & au col, & avec vne boëtte de poudre cordiale, fut

tres bien guari dans trois iours, & en a vist souuent & s'en est touſiours bien treuué, doncques ce n'est pas de l'antimoine comme les enueux diſent, & pour faire voir leur ignorance & malice, pour l'honneur & reuerence que ie dois à vostre illustrissime & reuerendissime paternité, ie mettray icy les choses cordiales, purgatiues, & ſi precieufes, qui ſe peuuent donner aux petits enfans, & aux grands, voire aux plus ſcibles, en l'article de la mort.

Premierement.

L'Esprit du Tartre préparé avec ſucre candy & eau roſe, vne cuilleree prife avec vn peu de bouillo, purge fort doucement, & le Tartre eſtant la fleur du bon vin qui s'attache aux tonneaux, confort le cœur, eſtant préparé & le purge de toutes flegmes.

Secondement.

LA Bolle armenien laué cinquante fois, puis préparé avec autant de ſucre candy, & des roſes ſeiches ſauuages blanches qui croiſſent aux eſpines, bien puluerifées, c'eſt la plus belle purgation qui ſoit iamais veue au monde.

Troisiemement.

LA ſubſtance du Mèchoaquam tiree avec l'esprit d'eau de vie, & du Iallap,

qui sont racines fort precieuses, orientales, & de l'Iris de Florence qui est vne autre racine orientalle, & de l'Anis & du Séné, ayant separé le plus gros, & pris le plus subtil de tout ce que dessus, & seiche en poudre & meslé avec trois fois autant de bon sucre en pouldre, vne seule cuilleree vaut mieux que cent medecines ordinaires, parce que nos corps ont esté tant affoiblis par saignees extraordinaires, qu'on a fait à nos parens, que maintenant ils n'ont plus de force : c'est pourquoy faut auoir des plus souuerains remedes confortatifs. Et pour le souuerain Baume, que ie vous mets sur la Goute, ie le vous donneray par escript, attendu que suis à jamais,

MONSIEIGNEVR.

*Vostre tres-humble seruiteur
DE CASTAIGNE.*

Comme sa Majesté a approuvé l'auteur.

A Viourd'huy 15. d'Aoust l'an mil six cens, Le Roy estant à Grenoble sur l'aduis donné à sa Majesté, de la mort de feu messire Anthoine Pichot en son viuant Evesque de Saluces, sa dicté Majesté desirant pouruoir en son lieu à ladicté place & la remplir de personne digne & capable pour la deservir, mettant en consideration les bons & aggrables seruices qu'elle a receus en plusieurs occasions de maistre Gabriel de Castaigne Docteur en la saincte faculté de Theologie, & Abbé de Sou, son Conseiller & Aumosnier ordinaire, & les bonnes & louables vertus & qualitez qui sont en luy a accordé & faict don audit Castagne dudit Evesché de Saluces, vacquant par la mort dudit Pichot, en tefmoing de quoy elle m'a commandé luy en expedier le present breuet & toutes lettres & prouisions requises & necessaires tant en Cour de Rome, que ailleurs, ayant voulu signer de sa main ledict present breuet, & faict contre-signer par moy Secrétaire d'Estat, de ses commandemens & finances: ainsi signé.

H E N R Y.

Et plus bas.

D E N E V F I L L E.



A M O N S E I G N E V R, M O N-
seigneur de Verdun bien-merité, Premier
Président à présent de la France, en la
Cour de Parlement de Paris.

Grand Verdun tu es tel qu'à la seule apparence,
De ton port graue-doux, & seuere, & humain:
Il semble en mesme instant que de ta main
Tu punis le meschant & soustiens l'innocence.

Thermis est en ton front, en ta main sa balance,
Qui te fait esgaller ce grand Censeur Romain.
Car tu porte en tout temps un visage serain,
Et ne parle iamais qu'avecques la prudence.

Aussi toute la France a jetté sur toy l'œil,
Et veut que tul'esclaire ainsi qu'un grand Soleil
Qui depart aux humains ses feux sans artifice,
Quelle gloire pour toy, & à nous quel bonheur,
A toy, d'estre appellé à ce supreme honneur,
A nous d'estre assuré d'avoir paix & iustice:

Da Requiem fessis Præfes æquissime pacem
Iustis, & reprobis Iustitiae gladium,

A M O N S E I G N E V R , M O N :
 seigneur de Vic, Conseiller du Roy, en ses
 Conseils Priué & d'Estat, Maistre des Re-
 questes, son Ambassadeur tres-digne, aux
 Prouvinces & Royaumes, tant de la France,
 qu'autres, cy deuant dignement deputé par sa
 Maiesté.

Grand d'honneur & de nom, mais plus grand de
 prudence,

Grand de Vic ne scaurois vous louer dignement,
 Non la moindre vertu de vostre entendement,
 Qui s'est monstre partout necessaire à la France,
 Si ne veux le pourtant vous mettre en oublieance.
 Car blasnable seroys, & repris iustement,
 Du moins on me tiendroit homme sans iugement,
 Si ie ne resmeignoysce dont i ay cognoissance.

Vous es l'un de ceux qui supportant le faix,
 De nos troubles passez fistes naître la paix,
 Merueille aux estrangers aussi bien comme aux nostres,
 Ausi vous en avez le loyer merité,
 Plein d'honneur & de biens vostre posterité,
 Vostrenom à jamais aussi de tous les vostres.

Ambassadeur pour lors en Dauphine tres-sage,
 Surpassant tout prudent d'invincible courrage
 Vous me veistes sauver la vie au Lieutenant,
 Du pere du grand Roy qui regne maintenant.

De Castaigne Docteur en Theologie
 Conseiller & Aumosnier du Roy, &
 Euesque esleu par sa Maiesté, & tres-
 humble serviteur de mondit Seigneur.



LE PARADIS TERRESTRE D V R. P. GAB. de CASTAIGNE, Docteur en Theologie, Conseiller & Au- mosnier du Roy , & Conuentuel d'Auignon.

Au Paradis Terrestre , l'on y trou-
uera la guarison de toutes mala-
dies par le moy ē des arbres, fruits,
plantes , & autres sortes d'autres
vegetaux , mineraux & animaux:
Mais si quelque sage Payfan villageois en auoit la
cognoissance & l'expériēce, ne luy seroit il point
prohibé & deffendu de s'en servir , pour luy &
pour son prochain, en toutes occasiōs qui se pre-
senteroient; le dis que ouy , Par aucunz ignorans
academistes de quelque simple collège de prē-
du Medecine? Mais non pas des sages & fau-
uants Medecins, qui ayment & honorent les ver-
tus, Or ie dis que tels ignorans ont esté bannis de
la Grece en la ville d'Athenes, pour sept cens
ans : car au patauant leur venue, le peuple vittoit

A

trois fois plus d'annees , qu'il ne fist apres leur ordonnance ou bien leur Recipé Dragala, Bragala, Bargala , qui fut l'occasion que les Sages Romains en firent de mesme & les bannirent pour trois cens ans , & pour dire la verité Ils se trouueront aucun desdits Recipés les plus enormes & detestables, qui ressemblent plustost des caracteres du diable , que d'escriture Latine ny Françoise, voire avec si grand nombre de drogues toutes contraires l'une à l'autre , qu'il y en a souuentefois, qui estrangleroient vn loup, de facon , que souuentesfois les sages Appoticaires , qui ont mieux la pratique & l'experience des choses concernant la guarison des maladies , sans eux qui les corrigeant & reforment, la plus part du monde periroit , & pour empescher tels abus , faudroit faire vne ordonnance , que iamais ne leur fust permis d'escrire tels Recipé ou Decipé , sinon en langue Françoise & tres intelligible : car souuent vn pauvre seruiteur d'Appoticaire , qui sera encors nouveau, mettra vn quid pro quo , & voila le malade mort. Et Dieu scait si lors manquent des excuses & de descharge l'asne , *Discarga l'asno.* Tantost disent qu'ils estoient Pulmoniques & tantost qu'il auoit la Pierre , & autres excuses , & quand l'on ouure les malades , l'on les trouve très - sains , mais ce sont les grands caracteres incogneus , que les ont suffoquez. Mais venons au franc arbitre qui Dieu a donné à l'homme sur tels subiects . & disons les mesmes mots de l'escriture sainte , *Sub te erit appetitus tuus , tu dominiaberis illius , tu tu , & non point tels acade-*

misles quarti ordinis medicorum pretensorum. Ont ils plus de pouuoir que Dieu, qui nous a laiszez libres & nous a instruits de cognoistre des beaux & souuerains remedes pour nous & nostre prochain, voire les chiens & les chats, & tous autres animaux, cognoissent leur herbe purgatiue, & s'en seruent librement, & si nous les cognoissons & nous nous en seruons, & en faisons la charité, que Dieu nous commande, sera-il dict que les ignorans nous en puissent priuer? non non, car Sainct Luc, qui estoit Medecin & Euangeliste, & Sainct Thomas Docteur Angelique, & le Grand Raymond Lulle, & Rogier Baccon, & le Comte Treuisan, qui ont tous escrit des plus souuerains remedes. Et vne infinité d'autres Docteurs, comme Albert le Grand, Iean Baptiste Porta, Thesaurus Eynomii Philiatri. Et l'Or Potable de monsieur le President de la Torrette general des Monnoyes de France. dedié au Roy, auquel il endonna vne bouteille, & vne autre à la Royne, n'ont point laissé de ce faire, nonobstant lesdits ennuieux. Faisons donc bien, laissons leur dire ce qu'ils voudront, & pour ce que ceux qui adherent à leur ennuie, sont cause de nostre malheur. Armons nous tous premierement de la parole de Dieu, comme firent les enfans d'Israel, estant ensemble en captiuité, comme est nostre pauure franc arbitre, qui nous veut enchaîner & lier comme forsats de Galere, & chantons ce beau Pseaume 136. en langue Françoise. *Super flumina Babylonis illuc sedimus & fluenimus dum rrecedare murs sui Sion.*

Sur le chant la fille semble à la Rose.

Quand Hierusalem frappée,
Est mise au fil de l'espee,
Plus mort mille fois que vifs,
Comme forsars que l'on mene,
Attachez à la cadene,
Nous fusmes menez captifs.

Au bord où l'Eufraise large,
L'orgueil de ses flots descharge
Dans Babylon tournoyant
Sur l'herbe nous nous couchassmes,
Et maintes pleurs espanchassmes,
D'un oeil sans fin larmoyant.

Sion la vaste memoire,
De sa florissante gloire,
Me comblest d'un triste esmy,
Et par ie ne sçay quels charmes
Ouurit le bord à nos larmes
Au doux souuenir de toy.

Lors qu'en te dueil nous nous visans,
Au faulx verd nous pendismes,
Nos luths à la douce veix,
Afin que par la tristesse,
On vist languir en paresse,
La souplesse de nos doigts.

Mais ceux qui vers ceruage
Nous conduisoyent en seruage,
Accablez d'affliction.

Pas mots pleins & d'audace & d'ire
Nous commandoient de leur dire,
Des Cantiques de Sion.

Chantez disoient ils des Odes,
A vos Hebrayques modes
Sur vos luths harmonieus
Comme vous faisiez à l'heure,
Que Syon vostre demeure,
Logeoit ses tourrs dans les cieux.

Long temps à este semonce,
Nous demeurons sans responce,
Princez d'esprit & de sens,
En fin à vne foible haleine
Nostre voix sortant à peine,
Pouffa ces tristes accents.

Helas ! apres que l'espee
Au sang des nostres trempee,
A force nostre Cité
Demandez vous des Cantiques,
Aux miserables Reliques,
Qui on mene en captivité.

Pourrions nous entre les chaisnes,
Les tortures & les gesnes,
Chanter comme au parauant
Par quel prophane meslange,
Dirions nous en terre estrange
L'hymne du grand Dieu vivant.

Toutefois ô Cité Sainte,

Le Paradis Terrestre.

14

*Si mon cœur touché de crainte
Te mets onques en oublie,
Qu'en voye à iamais mon poule,
Languir perclus s'il ne pousse,
Par l'air ton nom anobly.*

*Malangue comme une souche
Sans mouuemens dans ma bouche,
Puisse à mon Palais tenir
Si ie n'ay dans ma pensee
De tagloire j'apassée,
Un eternel souuenir.*

*O grand Dieu des exercices
Qui rend selon les merites,
Souvienne toy des fils d'Edon,
En ceste heure là maudite,
Que ta cité fut destruite,
Par le fer de Babylon.*

*Ils crioyent aux gens de guerre,
Esgalbez à fleur de terre,
L'orgueil de leurs bastimens,
Rasez les haussfrontispices,
De leurs braues edifices,
Jusqu'aux pluscreux fondemens.*

*O Babylon miserable
Heureux qui de mal semblable,
Viendra punir tes forfaicts
Et qui par l'effroy des armes,
Te fera ietter des larmes,
Ainsi comme tu nous fais.*

Heureux le grand chef d'armee,
Qui de colere enflammee,
D'un fiel cruellement chault,
Avec ses fieres cohortes,
Viendra foudroyer tes portes
Et te prendre par assault.

Heureux execrable engeance,
Qui par diuine vengeance,
Et sans espoir de mercy,
Escaera la ceruelle,
Des enfans de mammelle,
Contre un Recher endurcy.

D. L. R.

Qui viderit fratrem suum necessitatem patientem & clauserit ab eo viscera sua. Quomodo charitas patris manet in eo ? Ce sont parolles escriptes par Saint Jean l'Evangliste , Disciple de Iesus-Christ. Doncques quelle detestable cruauté de vouloir empescher la charité Chrestienne & les œuures tant vertueuses , ordonnee & commandee par Iesus-Christ en saint Matthieu non seulement per primas causas (qui sont les miracles) Mais encores par les secondes, comme fist l'Ange Raphael avec le fiel d'vn poisson : car la nature a tellement porté l'homme à la conseruation de sa santé , qu'il n'a rien laissé en artiere, pour partenir à ce desir , & ne s'est contenté de tant de simples , que la terre luy faict voir sur sa face : ains encores a ouuert ses entrailles, pour treuuer les moyens de prolonger ses iours, & cacher les maladies qui peuvent endommager & alterer le corps. Qui de soy est subiect à

A iiiij

tant de grandes infirmitez, que jusques à ce iour, les Medecins ne sont d'accord de leur nombre, voila doncques la premiere leçon , de nostre peché, ou la nature (comme i'ay dict) nous fert de maistresse d'escole, n'ayant rien si viuement imprimé à l'homme que ce desir , duquel portant l'effect est si fortuit & hazardeux pour l'extreme ignorance qui regne aujourd'huy, que d vn grand nombre , peu paruennent à ce but , & mesme mille fois esmerueillé de l'effrene licence & impunité que nostre siecle , permet à ceux de cette profession qui en toutes maladies n'ont qu'une certaine routine , si différentes , pourtant en composition & en ordre , que ie puis dire avec vérité: Que de dix medecins , il n'y en aura iamais d'eux d vn mesme aduis quand diuersement ils feront consultez sur vne mesme maladie , cela deuroit assez montrer l'inanité de leur art, mais puis que l'usage & l'habitude, est pour eux Il faut par quelque moyen obiecter ceste fausse opinion , & faire toucher le feu à ceux qui niēt sa chaleur : Nō que ie vueille offencer cette venerable sciēce, ny ceux qui en font profession: mais les ignorans qui obscurcissent tous les iours son nom & leur honneur, *& ideo qui potest capere capiat*, puis que nous auons libre nostre francarbitre, en vertu duquel, ie parleray icy des remedes qui sont au Paradis Terrestre. Et premierement du fruct de vie. Prenez doncques l'arbre & le seichez, puis le bruslez & avec de l'eau de vie faites Iexiue des cendres & donnez demy verre d'icelle avec autant de bon vin blanc à ceux qui ont colliques mortelles , & guariront parfaitement, dans peu de temps & du

mesme contre toutes sortes de sieures : car nous auons ceste doctrine d vn fort vieux liure escrit à la main, il y a plus de mil ans cōme au long nous declarerons, guarit aussi toutes apostumes & enflures, tant interieure qu'exterieure : car il faict fuer la sieure & la purge, il faut qu vn diable chasse l'autre : car l'eau se corrompt dans le corps, & ceste sainte lexieue la purge , & faict d'autres grands effects. Et quant aux fructs : Les pommes sont petites comme des noix , mais tres-douces & bônes, & de tous les costez quel'on les taille: Il y a vn Crucifix comme vne hostie. Les fontaines & riuieres , qui sortent du Paradis Terrestre , les portent dans la mer, là où nous dirons les noms des tesmoins qui en ont pris & remply plusieurs facs, nous en auons mangé, & apporté vne valise pleine à Chambery , Prenez doncques d'icelles, ou des nostres meilleures que pourrez & en remplissez vn pot, avec demy liure de Valeriane , & trois liure d'huyle d'olive , & vne liure d'huyle de noix,& laissez bouillir à petite chaleur , par six ou sept heures le pot couvert & sera faict; vne cueileree dudit huyle, guarit tous les maux susdicts, & toutes apostumes , & la grauelle , & pierre aux reins , le beuant avec du vin blanc , & guarit la verolle,& la goutte , l'appliquant chaud , en beuant d'iceluy , comme dit est.

Pour guarir des Apostemes dans le corps & l'Hydropisie, & toutes autres maladies.

Prenez l'arbre du Cedre, & faictes en tout & par tout comme de l'arbre du fruit de vie susdict, & verrez merueilles.

Pour guarir de toutes sortes de poisons, & de tous Catarrhes & fluxions.

Prenez d'Yris de Florence, au defaut d'iceluy de la flambe vne liure, & autant du Iallac & trois fois autant de rosmarin desséché en poudre, & mettez tout dans vne bouteille avec vne quarte de bonne eau de vie, & la laissez ainsi en lieu sec, trois iours & trois nuicts, puis y adioustez trois quartes de bon vin blâc, & le matin à ieun si vous en beuez vn plein verre, vous verrez la plus belle purgation, & la plus excellente qui soit au monde, avec laquelle seule i'ay guarly six hydropiques, & quatre paralitiques, & sur toute elle guarit la goutte, & les iaunisses & palles couleurs.

Maintenant nos envieux diront que cela est trop chaud, & ne diront pas pour qui ny pour quoy, & ny moins pour ceux, ausquels il en faut donner, peu ou moins, mais nous suffit de leur respondre par l'Ecriture Saincte, au premier chapitre du saint Prophete Abacuc, *Lacerata est lex, & non peruenit usque ad finem iudicium: quia impius preualebat adversus iustum*, comme tres-dostement, ce tant celebre Aduocat

Monsieur Doblet , l'a exposé en beau plaidoyé , qu'il a faict contre tels enuieux academistes d'un ample College , & non point contre les sçavans & sages Medecins . Mais continuons l'Écriture Sainte , & voyons si nous y trouuerons que iamais Iesus - Christ aye commandé de faire la charité de la guarison des malades , sinon aux gens d'Eglise , tant par les premières causes , qui sont les miracles , qu'aussi par les secondees voyes le saint Euangile . Comme le Diacre fist porter celuy qui auoit esté despouillé & bleslé par les larrons , qui l'auoient laissé demy mort , & avec de l'huyle & du vin , fit la medecine , pour guarir ses playes , & s'il estoit icy , ces enuieux le feroient adiourner , pour luy deffendre telle charité , & de mesme feroient adiourner l'Ange Raphael , pour l'empescher de ne plus garder des aveugles , par les secondees causes . Et pourquoi feroient - ils cela ? le saint Propheete Iaja dict , *Quia lacrata est lex* . O que pleust à Dieu que Galien & Hipocrate fusstent icy : car ils diroient bien que leur medecine est praticque tout au contraire de leur doctrine , & de leur experiance : car vn chacun y faict selon sa teste , voyez le liure intitulé Tyrocinium Chymicum , fait par Monsieur Beguin , tres-sçauant personnage , homme de bien , qui est Prestre , Conseiller & Aumosnier du Roy : dans lequel n'y a rien , qui ne soit bon , voire utile au public , & lequel traicté doctement de l'Or Potable , si est - ce que maistre Charles Medecin , nonobstant qui l'est allé apprendre dudit sieur Beguin , il dict mal avec ses complices de si belles &

Saintes doctrines , de façon que c'est vne vraye comedie de leur façon de faire : Or voicy à leur confusion , la purgation des anciens du vieux liure ja nommé escrit à la main , pourvoir s'ils pourront le contredire , comme ils font toutes choses bonnes .

*Remedium quartum decimum , contra febrem continua-
nuam et Magisterium eius.*

IN cura eius omnes viri philosophici decreuerunt febrem continuam generari ex putrefactione sanguinis & corruptione humorum in cogitatur cura est sanguinem purgare , & non extrahere , & totam corruptionem eius remouere humores in ordinatos , & inæquatos , equare natum lapsam reparare : reparatam conseruare , sed hæc omnia perfecte complet , & operatur , quinta essentia vini ergo ipsa est quæ perfecte eurat febrem continuam , experientia enim docet ad oculum quod aqua ardens sine aqua vitæ aut vitis emittit à sanguine humores corruptos & aquosos per sudorem . Nam si carnes mortuas à putrefactione præseruat quando in ipsa custodiuntur multo magis sanguinem corporis viui & animati à putrefactione præseruabit ? Sed quia aqua ardens ad plenum ab ardore & quatuor elementis depurata non est non consulitur sine depuratione in cura febris continue , usus eius , sed quando quinta essentia eius rectificata perfecte reperitur cum non sit calida neque humida : frigida , neque sicca sicut quatuor elementa ipsa tunc plene & sicure sanat febris continue passionem maxime

cum quinta essentia auri & perlarum sive margaritarum.

Remedium quintum decimum contra febrem tertianam
& magisterium eius.

Tertiani febris ex abundantia colore rubet
& putrefactione eius oriri à sapientibus est
probata & si subito eam probare, seu curare vo-
lueris: Recipe, Quintam essentiam & si eam non
habueris cape aquā vitæ & pone infra modicam
teobarbari vel alcœ crescentis, vel alterius pur-
gatiui & præbe dimidium ciphi & sanabitur, nam
fudorem prouocat.

Desfieures: tant continuelle, que tierce, &
quartaines.

Premierement i'ay dict cy devant selon le li-
ure tant ancien escrit à la main, comme pour
Iors l'on taschoit de purger le sang corrompu,
& non point le tirer, comme l'on fait à present
pour affoiblir le malade, la ptisanne ou l'eau
ne leur estoit point donnee : mais de la bonne
quinte essence d'eau de vie, laquelle estant se-
parée n'est plus chaude ny froide, ny humide,
ny seiche, de facon que si vous y mettez
des pieces de chair de bœuf, ou d'autres chair: ou
des perdris, ou chappons, pour les conseruer &
garder long temps sans corruption & putrefac-
tion elle le fait: & si elle fait cette belle ope-
ration, à plus forte raison elle conservera le
sang & la chair des hommes malades, qui sont

vivants, & les guarira par sueur sans les meurtrir par playes sanguinolentes aux veines.

De la fievre quartre, laquelle remplit tout le corps d'humeur melancolique corrompu & terrestre.

A pud vniuersum orbem ille medicus est reputatus maximus inter alios qui subito infra paucos dies potuerit ab homine fugare quartanam, quia infirmitas illa cum ex nimia diuturnitate accidat. Diuites damnificat, pauperes impedit etiam famulantes diuinis obsequiis, lætitiam fugat, tristitiam ingerit, & ptisim: consumptionem & mortem frequenter inducit & quidam quarti se prædicant maximos: singunt se posse eam cito fugare cum nihil sit sed suam ignorantiam occultare nituntur dicentes, non est vtile quod curetur, cum valde sit mortale quod seruetur. Et sapientes omnes concordant in hoc, quo quartana generatur ex abundantia melancolia. Si ergo vis eam curare subito sola quinta essentia cito curat nam iam tibi dixi quod humores corruptos & superfluos statim consumit & naturam reduxit ad æqualitatem & induxit lætitiam & fugat tristitiam, quia fugat à tota specie melencolia. Recipe ergo quintam essentiam infraquam ponas medullem ebuli & maxime alibi deinde da patienti mane & sero duas plenas nuces vel minus & pro certo curabitur statim, & continuetur donec fuerit curatus.

MAINTENANT vous voyez comme les corps des febricitans de la fieure quartie estant remplis de melancolie, pour les guarir ne faut que leur donner soir & matin deux doigts de la quinte essence d'eau de vie en mettant dans icelle des choses qui purgent sa melancolie, vne seule : soit le dedans des yebles blancs ou de la grene, ou autres semblables purgatifs , comme est trois grains de l'elebore preparé, ou de l'es purge, cecy parfaictement les guarit : mais nos enuieux & nos asnes malings sont si impudens qui font courir le bruit , que tout ce que dessus est de l'antimoine , pour empescher la charité qu'on faict aux pauures Chrestiens : c'est la coutume de telles gens de blasmer ce qui est bon, pour faire prolonger les maladies, & pour faire mieux la charité en despit d'eux , prenez vne liure de graine d'yebles & la mettez tremper toute vne nuiet dedans vn pot ou vn poillon, avec pinte de bonne eau de vie , sur les cendres chaudes & la graine s'enflera , faut qu'elle aye peu à peu beu toute l'eau de vie , à lors mettez tout au pressoir, & vous aurez vne huile admirable, contre toutes fieures il en faut donner demie cuilleree dans du bouillō, puis boire vn bon verre de vin Lediēt huile guarit les empoisonnez , & purge doucement , le prenant dans d'eau de vie, vne cueilleree d'eau de vie, demie cueilleree dudit huile à ieun guarit de mesme toutes hydropisies & jaunisse , & la verolle , & toute apostumes du corps , & le mal caduc , & tue les vers des petits enfans , en fin c'est vne tres belle purgation , & fort familiere en temps

Le Paradis Terrestre.
de peste : car elle tient les corps nets & sains.

Le chapitre des fols & ensorcellez.

SAnsiamais auoir son recours , sinon à Dieu nostre Createur sur tel subiect , vous estes assuré de guarir telles sortes de gens en obseruāt ce qui est contenu dans l'Ecriture Saincte au chapitre huit du Sainct Prophete Tobie, par le commandement du sainct Ange Raphael, *nam posuit partem Iecoris super carbones & demones fumos fugauit , & par ainsi vous pouuez chasser les diablos des habitations des hommes & des maisons , ledit Sainct Ange Raphael au chapitre six , dict ces parolles cordis piscis particulam si super carbones ponas extirpat omne genus demoniorum sine à viro sive à muliere et ultranom accedat ad eos . Etnos aveuglez des faux sorciers , ont leurs recours aux nigromants & magiciens , & voyez que mesme pour la medecine , il continue de dire ces parolles & fel dicti piscis valet ad ungendos oculos in quibus fuerit albugo & sanabuntur , ergo virtus in rebus naturalibus & corporalibus à Deo creata est vigorosa ad fugandum omne genus demoniorum sive à viro sive à muliere . Mais ie dis qu'ayant purgé l'humeur melancolique & lunatique , & hyppopondriaques , par les remedes convenables & propres à cefaire , qu'à lors l'on peut mieux proceder à ce que dessus *quia forma nuncquam imprimitur nisi materia habilitetur* . Ie dis aussi que le grand Docteur de l'Eglise Catholique Sainct Augustin , au dix neufiesme chapitre de la Cité de Dieu , faict mention d'vnemaison ou chasteau*

À la Campagne d'vn Seigneur, cōme les demons ne faisoient ſinon tempeſter & bruire en icelle, & alors vn des Petes dudit Ordre y apporta le tres-Saint Sacrement de l'autel & incontinent les demons furent chaffeſ : *Quidam ex fratribus nostris attulit tibi sacrificium corporis Christi & statim demones diſparuerunt.* Cecy deuroit bien conſondre les heretiques, gens dia‐boliques, qui ne croient point au tres-Saint Sacrement de l'autel : ſurquoy i'exhorter tous les Chreſtiens de commencer par iceluy & puis apres faire les ſuſdits remedes en ſon honneur & gloire.

Comme l'on peut reſufciter les mores,

Mortuos appellamus non illos qui ſimpli‐citer ſunt mortui : ſed ſecundum quid, id eſt ſecundum opinionem medicorum : illos nempe dico de quibus vltimatē desperatur, ita quod à mediciſ & à vitæ actibus ſunt dere‐likti in tantū quod etiam tensibus non vtuntur, huic mortuo in tali desperatione ſubueniemus ut ſatis cito reſurgat, & loquatur & viuat ſi‐cut fecit Dominus de Viaspre & Dominus de Sauorny & Domina de Chaulnes comitissa me‐titiffima vulgo Vidame d'Amiens, & multi alij hic publice & notorié præcipue Dominus d'Ambleville, contra opinionem omnium tam medicorum, quam aliorum dominorū ibi tunc exiſtentium. Et magiſterium huius ſcientiæ eſt ut accipias ſolis puriſſimi ter calciati,

drammam vnam : Quintæ essentiæ, vncias tres, mitce simul deinde ad ignem solis siue lentum ad instar, habebis colorem & substantiam illius quandiu hoc feceris horatim tuac præbe sibi coclear vnum dictæ essentiæ deauratæ, & statim in modicum tempus resurget viuus dum in stomacho transglutiens influat cordi radium vitæ naturalis & defunctam naturam ipsam videbis reparare, Surquoy vous voyez comme vne feule chose fait merueilles en nature affoblie sans y adiouster tant d'ambarras & de compositions toutes contraires, lesquelles ie repreue, par ce que Nullum compositum amplius non habet totum suum esse, cōme vous voyez le vin trépē omne vero ilud quod non habet totum suum esse est imperfectum, & quod est imperfectum nullam perfectiō nem potest dar corporibus neque humanis neque metaticis. Retranchez doncques vos grands Recipé Signori scargal l'afina, avec lesquels auez tué & fait mourir dans vingt & quatre heures, Madamelle de sainte Marthe fille de monsieur du Lac & femme d'un celebre aduocat du grand Conseil, doncques ne gaste plus en vain les materiaux que ne cognoissez si non par simple lecture.

*Ad verissimum illud reuerendissimi patris Castanei
axioma.*

*Omne compositum non habet totum suum esse
Declaratio & consequentia Axiomatis, hæc est
Simplex concreto medicata essentia factu,
Falsa suis fraudat, viribus esse suum*

Huic qui confusa turgescit Pharmacus arte,
Insones animas tollere durus agit.
Ergo que tanto conficit secula tabo
Horribilis talis sit medicina tibi.

Les mouches à miel sans composition de semence copulée
s'engendent.

Virgilius 4. Georgicon.

Illum adeo placuisse apibus mirabere morem,
Quod nec concubitu indulgent, nec corpora segnes.
In venerem soluunt aut fætus nixibus edunt.

Et les iuments sans semence des chevaux en-
gendrent des chevaux & les nourrissent par vn
seul vent.

Regio fælix ter quater beata, Equa nascentes pur-
gariunt equos, nam sine equis nutriturque illos, sic Vir-
go immaculata sine labore præseruata, nutritur Iesum pe-
peritque illum sine mixtione.

In insula probana sol in anno immittit semel rad-
sela in insula illa virgo Maria significat, nam semel
cum vidit crearem solis, tetigitque caloris poter-
id est, verbidei essentiam; & sine semine hom-
buit potentiam parturiendi verbi dei incarna-

Euis quedam generatur sine patre & s
sed ex sola essentia simplicis vegetabilis, &
provincia Scotia ex arboribus illius region-

Similiter naues confectæ ex ligno di-
existentes in medio mare, easdem au-
ctarum arborum
es producunt.

In Gallia, & vocantur ille aues Galicé, Matquerolle quæ comeditur facillime, eiusmodi anis mentionem fecit Plutarchus, in tractatu qui incipitur, an ouum sit prius Gallina.

L'A P L Y S B E L L E C A L C I N A T I O N
d'Or fin que iamais n'aye venuë ny à Romeny ny à
Venise ny à Padoue ny en toutes les autres
Villes, tant d'Italie, que d'Allemagne
& France, est cette cy.

Prenez vne once d'or fin & le fondez avec autant d'estaing de Glace & lors qu'ils seront tres-bien fondus, ayez douze onces de vif argét d'Espagne bien chaud dans vn autre creuset, tellement qu'il boüille comme s'ils'en vouloit aller en fumee, & lors dans vne grande terrine, mettez vostre creuset dudit or & incontinent vuidez tout ledit vif argent chaud sur iceluy & remuerez fort avec vn baston de bois & aurez vne belle paste appellee Amalgame, laquelle vous lauerez fort dans vn mortier d'eau claire, la broyant bien avec le pilon de fer ou de bois où de marbre, & puis la fait passer par vn linge blanc, dans lequel laissera la noirceur du Jupiter de cornaille, puis de re-chef la piller & broier & lauer & repasser avec vn autre linge blanc, & cecy faut continuer vingt ou trente fois, tant que le linge par l'a où le mercure passera demeure bien blanc, sans aucune noirceur, & lors tout l'Estain de glace sera esuanouy, puis la faut bien effuyer & des-

feicher & la mettre avec tout fondit mercure qui a coulé chasques fois par le linge, entre deux creusetz lvn sur l'autre qui enchaissent bien, & donnez feu de sublimation doucement vingt & quatre heures, puis laissez refroidir les creusetz auant les ouurir. Et apres qu'ils seront froids, faut recueillir tout le mercure, qui sera attaché au col avec vn pied de lieure & le garderés à part, puis broyez vostre Amalgamé toute seule telle que vous l'aurez trouvée au fonds du creuset & la remettrez à sublimer comme au parauant & de mesme separez le mercure qui aura sublimé au creuset, qui est au dessus & le gardez, & cecy vo^z cōtinurez de faire tant de fois, iusques a ce qu'aurez recouvert tout le mercure, & qu'au fonds ny trouuerez que simplement le poix de vostre or, qui sera vne once & sera de tres belle chaux subtile plus que la farine du pain blanc des Princes. & a lors croyez que ceste chaux fait de grands miracles tant sur les corps humains que sur les metrauz imparfaictz & qui la sc̄ait mettree en nourrisse il sera à iamais riche: nous auons fait de nos propres mains ce que dessus, & davantage, car nous en fismes vn once au blanc avec la fine lune & la chaux d'icelle fut de telle vertu que la mettant en proiection sur du meschant billon le conuertit en fine lune de copelle & du mesme vn autre metal imparfaict. Et restant fut couerty en eau potable qui garit les escrouel les parfaictement en les touchant d'icelle, ladite eau congelee en pierre fit merueille qui ne se doit dire, mais louer Iesus Christ, quand

l'on trauaille en son nom sur choses reeles fines & naturelles, & non point sur fauces sophistiques pour abuser & tromper le monde.

Qui habet aures audiendi audiet.

Quia qui cadit a sillaba cadit à toto.

Vne autre belle calcination de l'or fin.

Prenez vne once de fin or de vingt & quatre caratz & taillez menu comme petites fueilles de papier & lerougissez au feu, puis avec dudit vif argent faictes comme au chapitre precedent vne pастe de ces deux metaux & puis la passez vne fois par linge, puis la broyez, c'est à dire la ballotte qui restera au linge avec autant de soufre vif, puis mettez tout pour vne nuit dans vn creuset à petite chaleur, & peu à peu le soufre se consommera & le lendemain remuez avec vne vergette de fer sur la braise, pour faire brusler tout le soufre qui ne le sera, & pour faire euapoter tout le vif argent & restera l'or pur tout seul au fonds bien reduit en chaux comme farine jaune. A lors tenez ladite chaux au feu de flamme 24. heures au fourneau de reuerberation, & sera faite, la première calcination, puis de rechef avec nouveau soufre & nouveau vif argent, reitererez à faire comme avez fait & le tout reitez par trois fois alors aures chaux d'or impalpable que la feule eau rose le dissoult sur le feu. A lors mettez vostre chaux dans vn matras de verre avec quatre doigts de l'esprit d'eau de vie, &

sur les cendres chaudes dans trois heures treu-
veres vostre eau jaune come de l'or de ducat. Et
lors la faut separer & garder & en mettre autant
d'autre neufue fus l'or qui sera au fonds & ne
seroit dissoult & reitererez tant de feys iusques à
ce qu'ayez dissolt & rendu potable pour boire
vostre or: car alors demicuillierree resuflite les
morts & guarit la goutte : la verolle & la ladre-
rie, la peste, le mal caduc, l'hidropisie, & tous au-
tres maux du corps quels qu'ils soient : Renou-
uelle le sang & fait changer labarbe & l'homme
vieux devient ieune : prenant tous les matins la
valeur d'un grain , qui est demy cuillerree &
change les metaux imparfaicts.

T R O I S I E M E C A L C I N A T I O N
d'or de ducat faische avec les demy mineraux
& l'œuvre grande tres-admirable.

PRenes d'eau regale & dans icelle vous y
fairez dissoultre tant du sel commun fusi-
ble sur cendres chaudes comme il en pour-
ra dissoultre puis dans icelle dissouldrés tres bié
vostre or:& estant iceluy conuerty tout entiere-
ment en eau jaune comme le soleil , vous la di-
stillerez , & aurez au fonds vostre or en chaux
subtile , plus que la farine , laquelle faut bien
desfeicher: Et puis de rechef la retournez dis-
soultre comme auez fait & faut faire cecy trois
fois, la troisieme fois, *calcem tuam lava cum aqua*
non vini , non vitis : Sed vita quia aliter calx tua non
congelabitur propter sal sedinem. Et de rechef la

lauez bien encores avec l'eau rose à Jorsla
 mettez à la lampe entre deus ventoules lutées
 & collees bien closes pour quarante iours puis
 aux cendres avec charbons pour nœuf mois à
 lors luy donnez à manger autant d'or fin mis en
 feuilles comme il en pourra manger, puis luy
 cōtinuez le feu iusques a ce qu'ils sera reduit en
 pierre, vn grain de laquelle guarit toutes mala-
 dies, & tend lain celuy qui a perdu ses forces
 estant en article de mort & fait des merueilles
 sur les metaux, mais cecy est beau : car luy tout
 seul se putrefie en son feu de lampe, *ibi est opus*
mulierum, c'est à dire *propter caliditatem mulieris*:
 car si la chaleur de vostre lampe surpassoit celle
 du ventre d'une femme grosse vous gaste-
 riez vostre œuvre, & estant telle il se dissoult de
 soy mesme & se congelle de soy mesme & se
 fixe de soy mesme, & lors que le voyez dissoult
 c'est le temps de luy donner à manger autant
 d'autre or en feuilles, comme il en pourra man-
 ger & en cecy vous verrez les merueilles de la
 nature, vous trouuerez ces parolles dans l'es-
 criture Saincte. *Nec comparaui ille lapidem pre-*
ciosum quoniam omne aurum in comparatione illius
benedicti lapidis, arena est exigua, & tanquam lutum
existimabitur argentum in conspectu illius, lisés le
 Saulnier en son liure de la dissolution de l'or
 faicte toute seule, ie dis que lors qu'il la dis-
 soult, il fait tout seul putrefier tout seul disoul-
 dre de soy mesme tout seul le cogelle & de mes
 propes yeux i'ay veu faire ladite œuvre, dudit
 Saulnier au blanc & au rouge la projection
 du blanc fut faicte en ma presence, laquelle e-

stoit vn poix sur sept , pour la premiere solution & congellation & l'on mist en fonte vne once de lune & sept de venus & lors que le tout fut bien liquefié fut mis vne once de ladite pierre blanche & l'on trouua huict onces de lune realle à tout ingement , *Quod vidimus testamur.* & autant fit-il sur le mercure : car il le fixa en la plus belle & en la plus fine lune du monde surpassant celle de Copelle. Le venus qui fut conuerty en fine lune estoit iaune & doux , & non point rouge , & la projection du sol fut faie en vn poix sur sept de lune fine & furent huit onces de fin sol duquel i'en donnay vne once à deux Peres Recolez dans vn paquet , pour porter à vn grand seigneur à Paris & sans les tres grandes occupations que i'ay , ie n'y perdrois pas mon temps pour m'en seruir pour la medecine & sâté des corps humains : mais ne le pouuant faire ie traduiray ledit Saulnier en langue françoise sur celuy que i'ay en langue Romaine escript à la main , non point publié . I'ay escrit cecy , pour les amateurs de la Philosophie ausquels ie desire toute felicité , moyennant qu'ils n'ayent autre intention que celle qu'auoit ce vertueux Nicolas Flamel qui a tant fait de bien à l'Eglise de Dieu & aux pauures , & auoir en memoire ce tiltre que ie leur donne .

Fælix si viues ut moriturus eris.

Il y a bien une autre calcination d'or qui se fait au feu tout seul sans rien.

Prenez l'or & le faut tenir dix-huit iours à la verrerie à la reuerberation de la flamme, & sera calciné, à lors le faut broyer, & s'il ne vient tout en poudre faut remettre au mesme reueerbere, celuy qui ne seroit calciné, puis en faire de la ceruse iaune, à bien heureuse & tres-precieuse ceruse : car de toy l'on en peut guarir tous vlceres malins, & te faire disfoultre potable avec la liqueur du precieux Syrop de Noé & en fixer & arrester les plus grands fugitifs du monde comme nous fismes avec monsieur Merlin controleur de la maison de sa Maiesté lors que nous estions à Venise à nostre retour de rome

LA Ceruse de la lune fait aussi merueille à guarir toutes escrouelleselle se reduit en sel de lune transparante comme Christal & fixe le mercure, & tretous les espris mineraux fugitifs & les rend fusibles sans s'enfuir au feu elle & celle de l'or: ie dis tant la ceruse, que le sel d'or se fait avec huille de tartre philosophal precieux faict avec de l'eau de vie, & à lors tel sel te donnera la vie.

Autre grand secret de l'or portable.

RENES le soleil en chaux reduit comme il me dit est, & le mettez dedans vne tasse de verre avec trois doigts de fine eau de vie,

ou bien du vinaigre distillé & la tennes au soleil bien chaud tel que le mois de Iuillet & Aoust par trois heures. Et fera au dessus vne toile colorée alors la separeras avec vne cuiller d'argent, & la mettes dans vn verre demy plain d'eau, & faictes cecy tant de fois au soleil ou à sensiblable chaleur, iusques à ce qu'il n'en face plus. Alors faictes euaporer toute l'eau dudit verre, & au fonds restera vn or potable: que si le meslez avec de l'eau de buglose ou de mélisse ou d'eau rose ou autre, vous en ferez ressriter les morts & sinamment les Dames qui ont suffocation de matrice, le dissolvant dans de l'eau de sauge distillée par alambic de verre.

Autre grand secret de Nature.

Ily a vne miniere d'or fin proche de Liō que sans calcinet l'or, si la faictes rougir au feu trete fois, & chasques fois l'estaignez dans de fine eau de vie, deuiendra toute iaune, & aura tiré la substance de l'or, de laquelle vous en donneres vne cuilleree autant de sucre candy & autant d'eau rose, & le tout beu bien chaud, guarit tous pulmoniques, & consomme les flegmes qui sont attachees au foye & au poumon, & cōforte le cœur des Ethiques Hydropiques & Paralitiques, & les guarit en continuant d'en prendre à ieun.

Tres-grand remede pour bien renoueller les corps humains & les guarir de toutes maladies.

Prenez de bon pain & de bovin & les broyez ensemble, comme paste & les mettez dans vn matras de verre, & le sigillez avec des tenailles de fer toutes rouges au feu & le col aussi dudit matras tout rouge au feu, & lors qu'il sera taillé avec lesdites tenailles, il sera bien seellé, & cecy s'appelle le sigil d'Her mes, qui estoit vn grand sage Philosophe: alors mettez vostre matras au milieu d'un grand fumier de cheual, & le laissés là par vn mois, si est-ce que je ne l'ay laissé que trois semaines mais la doctrine que i'en ay ancienne, porte cela, & apres ledit temps mettez vn chapeau de verre à vostre matras, apres l'auoir def bouché tout doucement du sigil d'Hermes, & mettez à distiller vostre matiere, & aurez vne liqueur autant precieuse que l'or Potable: car vne seule cuillerée m'a faict resussiter vn homme mort vieux de quatre vingts ans, qui n'auoit que la peau & les os & ayant perdu la parole sans espoir de iamais plus l'auoir: vn dimanche à midy estant à disner avec deux celebres Docteurs de la Sorbonne Monsieur nostre Maistre Gradiu & Monsieur nostre Maistre Camusor presents qui sont du grand Couvent des venerables Cordeliers de Paris, vitent le miracle de Dieu: car vn honneste homme nommé Raymond Gascon luy porta de ma part vne cuillerée de cette precieuse distillation & au mesme instant le bon vicillard mort da-

cha les flegmes de la mort & fut du tout changé en homme vivant parlant tres bien, & le lendemain s'en alla à la maison de Ville resigner son estat ou office vallant deux mil liures pour cinq pauures enfans qu'il auoit, il estoit logé chez vn fourbisseur d'espée, proche le port de salut à la porte Sainte Jacques : ô Signori scarga l'Afino, faictes en autant autrement vous vienne le Cancaro.

Grande experiance pour guarir le Noli me tangere,
qui est vn chancré pestiferé, vieux, corrompu, qui
mange jusques aux os, & tout ce qu'en luy applique
le corrompt & empauvrit, c'est pourquoi le
commun proverbe est, ne me touche point : c'est
à dire avec tes vnguents: si les gasteray, corrom-
pray & empauvriray.

Ais le grād Dieu du Ciel, qui a cree des
M diuines plantes, plus precieuses en puiss-
ances & force, que ledit Noli me tangere
nous fait voir aux beaux iardius le pourtraict
d'un beau soleil, en celle grande & tres-belle
plante appellee Tourne-soleil & des sages Ro-
mains *Gira sole*, par ce qu'elle se retourne de tous
les costez là où fait son cours le soleil du Ciel,
& lors que cette belle fleur, par les nuées est
priuée de la veue du soleil, elle deuient tou-
te triste & comme morte, tout ainsi quel'ame
d'un bon chrestien, qui de tout son cœur con-
temple son sauveur lors qu'elle est priuée de sa
lueur & celeste contemplatiō, elle est affligeē, &
comme morte, c'est pourquoi Nature humai-

ne estant vne si belle plante au Paradis Terrestre
 & se voyant priuee de son soleil diuin & celeste
 faisoit comme ce beau tourne-soleil , comme
 dit tres doctement ce sage & grand Musicien
 Orlande de Lassus:chantant en musique en lan-
 gue Romaine , Io son que l'herba detta gira so-
 le: quando la nebbia oscurcir mi vuole sua bella
 faccia mi vado morendo , & tutta trista mene
 vuò languendo . Surquoy ie dis en nostre langue
 Françoise les mesmes parolles à l'honneur &
 loüange de la naissance de nostre Sauveur &
 Redempteur Iesu-Christ , qui est nommé en
 l'escriture Sancte vne tres-belle fleur , quand il
 dit egredietur virga sortira vne verge de la racine
 de Ieslé , qui est la Sacree Vierge Marie & flos,
 & la tres-belle fleur , qui est Iesu-Christ sortira
 d'icelle qui nous illuminera en le contemplant
 comme ladite belle fleur : le soleil du ciel & ses
 rousiborts ioyeux comme ie m'en vais main-
 tenant le vous dire .

*La lamentation du tourne-soleil mise en la per-
 sonne de l'Auteur du liure.*

Vous estes mon soleil , ô Sauveur bien venu
 Et si simple ie suis tourne sol deuenu ,
 Qui sans le ray puissant de vostre ardeur celeste ,
 Autre n'eus finon d'une vie moleste .

Et bien que nuit & jour ie pleure mes pechés
 Et qu'à vostre clarté mes yeux soient empeschés

En vie ie me tiens de la seule lumiere
Qui rend fort mes espris de la vostre premiere.

Mais quand i ay pron tourné & ne vois mon
Soleil :

Triste vn fleure ie fais de l'vn & de l'autre
œil,

Semblable à cette fleur, à tel effect preuee
Qui ne vit qu'en Langueur de saluer priuee.

Lumiere de mon cœur mon seul & cher
confort,

Ne vous chasez de moy autrement ie suis mort
Car ces miens yeux forges à mille preuves belles
Ne vont chercher ailleurs de plus vives chan-
delles.

ATous fidelles Chrestiens ie dis donques
Qu'il ne faut desister de contempler de vos
yeux & bien cognoistre la vertu des belles plâ-
tes tant celestes : car la Rosee du Ciel les faict
croistre, pour nous guarir des maux qu'on ap-
pelle incurables : vrayement les Asnes dient
la verité : car à eux & à leur ignorance sont in-
curables : mais à ceux qui en ont la vraye co-
gnoissance, la science, & l'experience ne sont
pas incurables : mais bien fort facilement gua-
rissables.

Prenez donc au nom de Iesus Christ un
tourne-soleil tout entier bien mur & le

Le Paradis Terrestre.

mettez par petites pieces avec ses fleurs iaunes & sa graine dedans vne bouteille, & par dessus vous y mettrez de la bonne eau de vie qui surnage quatre doigtz, & bouchez bien la bouteille, & la tenez dix iours au soleil & la nuit en lieu sec, puis separerez l'eau de vie & la gardes bien, & mettez tout le reste au pressoir & le meslez avec ladite eau de vie & les fesses les faut faire calciner entre deux potz bien lutez qu'ils ne respirent, & dans vn iour seront en cendres: alors il faut mesler le tout avec ladite eau de vie, & cesdites cendres se dissouldront dans icelle, & alors gardez cecy comme vn grand trésor, & donnez en vne cueillere dans demy verre de vin blanc a ieun à ceux qui ont le Noli me tangere, ou bien des chancres en la bouche, & qui ont le Cerueau poutry, & leur tenez vn lingé mouillé de cecy sur le mal, & sans faillir les desseichera, & ceux qui ont la pierre ou grauelle aux reins, de mesme s'ils en boyuent à ieun deux ou trois doigtz avec du vin blanc, guirront, & est aussi chose souveraine contre la Paralysie & contre l'Hydropisie & fièvre quartie, faut remercier Dieu qui nous a crees & donne de si precieux vegetaux, plantes, & fleurs tant souveraines.

À MONSEVR,
MONSEVR Delomeny
Conseiller du Roy & Secrétaire
d'Estat.

MONSEVR,

Iamais de ma vie ie n'ay venu ny cognu Monsieur de Vernaison ; si est-ce que l'im-
pudence d'aucuns Asnes qui ne scauent
rien faire , sinon saigner & massacer les
hommes & les faire fluter au cul & don-
ner quelque miel bouilly avec de la casse viel-
le pourrie ou fresche , surbit : colloquinte , &
agary . Lors qu'ils ont tué vn homme pre-
nent leur excuse fauvement soubs le nom d'au-
truy ; voyla ce qu'ils ont fait audie sicut de
Vernaison ; qui en est mort dans trois iours ;
voyla ce qu'ils en ont fait de mesme aux au-
tres de vostre maison , lesquels ie n'avois venu
il y auoit plus d'un an , voire iamais ne les ay
veus malades , ny scaiu qu'ils feussent en tel
estat , si est-ce que comme i'ay dit un an au-
paravant , ayant conseillé à vn qui sentoit des
douleurs à ses membres de foiblesse , qu'il prinç-

la peine de parler à vn gentil-homme de la
maison de Monseigneur le Chancellier, le-
quel est maistre d'hostel de Monseigneur de
Pisieu Conseiller du Roy & secretaire d'Estat,
& son nom est Monsieur du Flos, lequel
i'auois tres-bien guary de semblable deslu-
xion & en parlant à luy il scauroit comme
je l'auois guary. A lors il s'achemina vers
ledit sieur du Flos & l'ayant ouy & veu qu'il
se portoit tres-bien & qu'il y auoit plus de trois
ans, il me pria d'en faire autant pour luy &
ce fut chose fort douce & bien cordiale qu'il
eut comme ledit sieur du Flos, & là voicy,
C'est vn peu de substance de l'anix : & du
Sené, & du Mechoaquam : & de la racine
des violettes, le tout préparé avec de bou
sucre, & il en print quelques fois, & s'en
creusa fort bien, voire mesme ce bon person-
nage, si celebre Aduocat de vos affaires qui
demeure à la croix du Tiroir, s'en est si bien
trouué, depuis trois ans en ça qu'il m'a dit
que tant s'en fait que ceux qui font courir le
bruit que i'aye iamais rien donné qui ne soit
bon & proffitable aux vostres : C'est pour
courrir leurs erreurs. Or voyons comme dans
vn iour ils ont fait mourir & massacrer Mon-
sieur Carré Chanoine de Saint Paul, & Mon-
sieur l'Official de Paris dans cinq iours & Ma-

damoiselle de Sainte Marthe fille de Monsieur du Lac dans vn iour. O quels meurtres & massacres: car cecy n'est rien au respect du tres-grand nombre , que i'ay annoiez & mis par escrit, & s'ils en ont autant fait aux vostres , n'ont-ils point de honte de descharger leur Asne sur moy ? Faut parler de cecy au seigneur de Viaspre, & au seigneur de la Barge, & à Monsieur de Sauorny & à Monsieur de la Clauelle, & à Madame la Contesse d'Auvergne, & à Madame la Vidame d'Amiens , & à Monsieur d'Ambleuille , & à Monsieur de Berton, & à mille autres & plus qu'il y a cinq ans q's'estoient abandonnez à la mort , & maintenant se portent tres bien & si jamais vos gens n'eussent veu que moy , ils seroient encores en vie. Mais quoy il ne faut voir que les lettres de remerciement escriptes par nos seigneurs les Princes , qui se sont tres-bien tenuez de mes semblables remedes , tres-doux & cordiaux , & Monsieur de Lomeau Conseiller du Roy & intendant de la maison de Monseigneur le Prince. Et Madame de Crenay que n'ayant plus que la peau & les os & ayant perdu la parole , abandonnee à la mort par lesdits deschargeurs d'Asnes , ie l'ay tres - bien guery , il y a ia trois ans , & se porte mieux que jamais , cela mie fait vous suplier tres - humblement ne croire

celes calomniateurs : Mais bien la Vérité & la
preuve d'icelle, & que ie suis.

Monsieur,

A Paris ce cinquiesme May, 1613.

Vostre tres humble
Secteur,

DE CASTAGNE.

Memoire comme il a plu à Dieu de faire
guarir de deux grosses Escrouelles au col
qu'auoit vn gentil-homme nommé mon-
sieur de Fontaine, Maistre d'hostel de Monseigneur le Reuerendissime Evesque de Clair-
mont, lesquelles estoient plus grosses que le
poing de la main d'un homme, & luy deffigur-
roient tout le visage, & ne s'est trouué aucun
Medecin ny Chirurgien, quil l'aye peu guarir, &
toutefois ie soubsigné par la grace de Dieu ie
l'ay guary dans vn mois.

DE CASTAGNE Aumosnier du Roy.

Altre belle guarison de la surdité d'un
gentil-homme de Monseigneur le Prince
& Comte de Saint Paul, lequel estoit du tou-

sourd & n'anoit iamais rien ouy l'espace de
quaturze ans, voicy la teneur des lettres de
mondit Seigneur le Prince.

**LES LETTRES DE MONSEIG-
EUR le Prince tres-Illustre & tres-chre-
stien le Comte de Saint-Paul.**

**A MONSIEVR,
MONSIEVR le Pere de Castagne
à Paris.**

Mon pere, i'ay receu vostre lettre avec
vos tablettes, dont i'yserez en obser-
vant ce que vous me mandez : car i'ap-
prouue tous vos aduis, & me suis fort-bien trou-
né de les auoir suiuis, aussi suis-je toufiours en re-
solution de les ensuiure, & de vous tesmoigner
en toutes occasions les resentimens que i'ay des-
bons offices que vous m'auez rendus pour ma
santé : l'espere que vous en yserez de mesme
pour le sieur de Tritry lvn de mes gentils-hom-
mes, lequel comme il est fort incommodé de sa
santé, aussi pouruez-vous esperer d'en acquerir
d'autant plus de gloire le guarissant, comme i'ef-
pere que vous ferez, dont ie vous auray vne
particuliere obligation, qui me disposerat à toutes

sortes d'effectz pour vostre contentement d'auj
bon cœur que ie suis.

Mon Pere,

Vostre affectionné amy
François d'Orleans,

Ie feray en sorte que ce
que vous desirez de la
Royné reussira : vous le
meritez bien mieux que
le Curé de Colonges.

*AVTRE LETTRE DE MONDIT
Seigneur le Prince & Conte de S. Paul.*

A V

VENERABLE PERE CA.
stagne à Paris.

MON Pere ie vous escriuis derniere-
ment que i'auois receut vostre boite
de tablette & que ie m'estoys tres-
bien trouué de vos remedes , dont i'vezeny
touſſours , parce qu'ils m'ont grandement ser-
u pour ma fante , mesmes l'vn des miens
qui estoit sourd avec vos tablettes a esté guaru

qui est l'occasion que ie vous retiens pour en faire autant pour moy & me ferez plaisir d'avoir pour recommandé la continuation de la guarison du sieur de Tritry l'un de mes gentilshommes, lequel ie vous recommande & tous les autres des miens, & iem'en reuengera en toutes les occasions qui se presenteront pour votre contentement, demeurant sur ce.

De Morœul ce 16.

Octobre 1612.

Vostre meilleur amy
François d'Orleans.

*POVR FAIRE FIXER LES ESPRIS
Volatils, tant de l'Orpiment, du Reagel, que du
Mercure sublimé, & de l'Arceni, du Souffre, &
Antimoine.*

Prenez donc au nom de Dieu vne liure d'Orpiment ou tel des autres qu'il vous plaira & le broyez fort en poudre avec au tant de sel commun desselché ou décripté, puis mettez tout dans vn grand mattras de verre bien large & bien luté jusques au millieu & ne luy fermez point la bouche, & luy donnez feu leger des charbons à cul nud par six heures & gardez vous de la fumee, & lors qu'il fera desselché & qu'il ne fumera plus, bouschez biē

la bouche avec vn liege & vn linge avec de la colle & donnez grand feu iusques à vingt quatre heures, puis laissez bien refroidir sur le mesme feu & puis rompez le matras & treuueriez au col d'iceluy l'esprit volatil, qui est le vray mercure de l'Orpiment, lequel mettrez à part & iettez les fecces infectes, & de rechef avec nouveau sel commun retournez broyer ce qui sera esté sublimé au col du matras, & faites le tout par trois fois, & la derniere fois ledit esprit volatil sera bien purgé nettoyé & préparé & pour le fixer bien du tout & faire que du volage l'on face le fix, prenez de la plus noble chaux des mettaux parfaictz & fixez en leur nature trois onces, & dudit fugitif ou volage esprit yne once & les broyez bien ensemble sus vn marbre, puis les mettez dans vn sublimatoire à sublimer & tant de fois les sublimerez iusques à ce que le tout demeurerera fixé au fôds sans plus rien sublimer, & alors vous aurez la plus noble & plus belle fixation du monde & pierre digne des gens de bien pour s'en servir à l'honneur & louange de Dieu. Et si voulez du meisme guarir les escroüelles & tous maux dangereux temblables, faut faire le fix volatil ou volage en mesme façon que dessus, prenez vne once de chaux de soleil & trois onces de mercure d'Espagne & broyez fort ensemble sur vn marbre, tant que le mercure aye mangé toute la chaux du soleil ou bien de la lune selon le ferment que vous aurez pris à lors les mettez à sublimer & à la fin donnez le feu vn peu plus gaillard pour faire tout monter, & vne partie

de vostre chaux fixe sera montée volatile avec le mercure, & ainsi faut resublimer & broyer les fecces, iusques à ce que toute la chaux monte en mercure : alors vous aurez quatre onces de bon mercure bien animé du soleil ou de la lune, là où vous n'auiez mis que trois : & de cecy s'en fait vn precipité admirable pour guarir avec trois grains en pillules pris avec de la conserue de roses : toutes verrolles, Chancres & fistulles, bostes, feroncles & *Noli me tangere*, comme a faict en ma presence le grand & tres-vertueux personnage Monsieur Leon Conseiller & Medecin, Chirurgien du Roy & de Monseigneur le Mareschal Desdiguières, qui en a guary plusieurs, abandonnez à la mort. Vous voyez doncques la force de l'or, & aussi ledit precipité estant fixé comme dessus, vaut autant que la grande Pierre, pour augmenter le soleil & brauer l'estat en piaphe : car cecy est la grandeur sans point de sophistiquerie & si vous prenez la lune fixe en chaux, comme dit est, & la rendiez en mercure volatil, vous en guarirez des grands maux, lors que son mercure sera esté precipité & fixé, car par tel moyen l'on treuue la pierre des vrays blancs de feu, le tout soit dit à l'honneur & gloire de Dieu, pour les sages Philosophes qui ont la crainte de Dieu, & qui en traauillant ces œuvres viuent deuotement.

Huille de sucre fin, qui guarit les vieux chancres en les touchant avec iceluy mis sus vne fucelle de choux & en prenant à jeun trois doigts, & la nuit allant au lit, & guarit tous cathares flegmes les gens vieux & jeunes aussi.

Prenez vne liure de bon sucre fin, & le brotier, peu à peu le dissoluez avec vne quarte de fine eau de vie & puis dans vne cornue de verre, le tenez dix iours au bain marie ou bien au millieu dvn grand fumier de cheual, puis separerez l'eau de vie par distillation, & au fond restera l'huille du sucre, qui faict merueilles en prenant d'iceluy le matin vne cuillerée, & autant en allant au lit.

Pour guarir tous ceux qui sont remplis de gratelle & rongne par tout le corps & des vieux dardes infectez.

R E N E Z vne liure de Coperose blanche & **P**trois onces de litarge & vne once de verdegris, & vne liure de tartre le tout bié peluerisé: & faictes bouillir tout doucement trois heures, avec 4. quartes de vin blanc, pour puis vous en lauer tiede, & quand ce seroit vn ladte il guarira.

Pour guarir toutes maladies, sans rien prendre par bouche.

Prenez vne liure d'Alœs epatic & vn quarteron de Mirre fine, & vn quarteron de

Le Paradis Terrestre.

51

storax, & mettez le tout en poudre, puis le meslez avec chopine d'eau rose, & autant d'eau de vie fine puis distillez peu à peu par 24 heures mais a la fin tres-grand feu & aurez vn baume, qu'en frottant l'estomac avec vn linge chaud, purgera toutes flegmes, tous vers infectz, qui engendrent le mal caduc: tous cattarrés & toute corruption & indigestion d'estomac & donne bon appetit. Et les fecces qui demeurent au fonds de la cornue, garissent la goute, l'appliquant dessus bien chaud avec autant d'eau de vie le tout pillé ensemble, & laissez long-tems sus le mal. Je fais la fin, icy de la premiere partie du Paradis terrestre & si nos Asnes les envieux en font des fols enragez, selon leur coutume enuieuse ne verront iamais la seconde, Je prie Dieu qu'il les illumine, & que iamais plus le diable ne les tante de vouloir pour lui ure de priuer les hommes sages de leur franc arbitre, puis que Dieu le nous a librement donné pour en faire toutes choses bonnes & meilleures qu'il ne scauroient faire. A Dieu. De Paris ce iour & feste de Sainct Marc 1613.

De Castagne. A. du Roy.

Actes, memoire & attestation de la guerison de Madame de Crenay.

C Ommie Monsieur de Crenay, Iacques de Foys Escuier ordinaire de la petite Escu-
rie de sa Majesté, pour l'ardent desir qu'il auoit
de faire guarir Madame sa femme, me dit qu'il

y voulloit exposer tout son bien & sa vie pour le guair, tant il l'honneur & ayme, & voyant qu'elle estoit abandonnée des Medecins, & des plus fameux de Paris Monsieur Duret, Monsieur Autin, Monsieur Seguin, de façon telle que ne sçachant lesditz Medecins plus que faire & estant au bout de leur rooller, tenuoient le frere de Môdit sieur & de Messieurs ses deux fils aagés de plus de 30. ans, & voyant quela-dite Dame aagée de soixante & dix ans l'ayant saignee quatre ou cinq fois & ne sçachant plus que de la faire saigner encore vn coup, ce que Monsieur son mary ne voulant accorder, par ce qu'elle auoit eu la fiente 33. iours que s'ils l'eussent saignée encore vn coup, elle leur fut demeurée morte entre les bras & demandoient souuent à la porte si elle n'estoit encore trespassée, c'est pourquoy ledit sieur ayant eu recours à Dieu sa Divine Majesté, l'inspira d'auoir recours au Reuerend pere Gabriel de Castagne Aumosnier du Roy, lequel ayant veu ladite Dame, luy dit que moyennant la grace de Dieu la guariroit dans huit iours, & luy deffendit de boire du lait d'Asnesse, que lesdits Medecins luy faisoient boire, que son estomac ne le pouuoit digerer : & se corrompoit dans son corps, Laquelle Dame estoit reduite en tel extremité qu'elle n'auoit que la peau & les os, laquelle Dame auoit demeuré 22. heures sans parler, & ledit Castagne tout au contraire desdits Medecins, luy ordonna expre de boire de bon vin & avec les autres remedes que ledit sieur

de Castagnie luy ordonna, fut ladite Dametres bien guarie & maintenant par la grace de Dieu est en bonnetonualessence & le porte fott bien graces à Dieu , il y a deux ans, qui est l'occasion que ledit seigneur de Crenay de sa grace a voulu que cecy ayt esté mis par escrit & signé de sa main propre ce premier iour de Juillet mil four cens douze.

Et approuuant ce que dessus ledit seigneur de Crenay a signé de sa propre main ce que dessus

Jacques de Fressy.

Et moy soubs-signé sieur de Manay ayant
esté requis par ledit seigneur d'escrire ce que
dessus s'ay signé à ces fins par son commandement
de ma main propre l'an & iour que dessus
à sa presence.

de Manay.

Le sieur Anthoine du Chemin officier de la
maison du Roy & de la Reyne a esté present
lors que ledit seigneur de Crenay a faict escrire
tout ce que dessus & au mesme instant l'a signé
de sa propre main en foy de verité il a signé de sa
main.

Duchemin.

Et moy soubsigné appartenant à Monseigneur
le Prince certifie que le contenu en ces preseu-
tes a esté faict escrire par ledit sieur de Crenay
en ma presence, lequel de mesme l'a signé de
sa main propre & a dit qu'il y a deux ans de cer-
te belle guaison de quoy il en lovoit Dieu &
contenant verité me suis soubs-signé.

I. Bedene.



LA VERRIFICATION DE
L'OR POTABLE FAICT PAR
Messieurs les Medecins de Veruille
& Eglissem en la presence de Reue-
red Pere Castagne Docteur en Theo-
logie, Conseiller & Aumosnier ordi-
naire du Roy; duquel sa Majesté en a
eu vne petite phiolle par les mains de
Monseigneur le Grand, Lieutenant
General & Gouverneur en chef, pour
ladite Majesté en Bourgongne &
Bresse, &c.



I faut notter que pour dissoudre
le fin or en liqueur potable &
tous les autres metaux avec cho-
ses tres-precieuses qui se mangent
à table, lesdits deux celebres Do-
cteurs Medecins de Veruille & Eglissem n'ont
jeurs semblables en tout le mōde & par ce que
la verisification d'iceluy Or Potable en a esté
faicta, comme dit est, & donné à ladite Maie-
sté; l'on trouuera icy le nom & surnom de tous
les amateurs de la vraye science de Medecine,
lesquels ont frequenré & visité ledit de Ca-
stagne.

Et premierement, Monsieur Hubert Con-

seiller & Medecin ordinaire du Roy, Lecteur public ès langues Orientalles pour sa Majesté dans Paris.

Monsieur Carré Conseiller & Medecin ordinaire du Roy.

Monsieur Mugad Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, & de Monseigneur le Prince & Duc de Neuers, tres-ſçauant Theologien & celebre Docteur aux langues.

Monsieur de Fougerolles Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, celebre Docteur de l'Uniuersité de Montpellier, qui a declaré & enseigné toute la Doctrine obscure & non pratiquée de Gallien & Hypocrates, comme appert par ces beaux & tres-doctes liures imprimez nouvellement à Paris, lequel tout le téps qu'il a été audit Paris a été continuellement avec ledit sieur de Castagne, consultant, visitant, & guerisant tous les malades qui sont tombez entre leurs mains, mais sur tout les admirables consultations faictes par Monsieur Hubert susdit Conseiller & Medecin ordinaire du Roy en la presence dudit de Castagne, quand se sont presentees des personnes abandonnées à la mort, ledit de Castagne les a gueris par la doctrine desdits sieurs Hubert, Mugad & Carré Conseillers & Medecins ordinaire du Roy susdits, & de Messieurs Rolland, & de Lestoille, fontaines de tous secrets extraordinaires de Medecines. Que si ledit de Castagne n'a iamais rien faict sans la science & tres-vertueuse experience desdits seigneurs, pourquoi est ce que Maistre Charles Doyé en voudroit iſcauoir plus qu'eux?

qu'il n'y a que cinq ans qu'il passoit son temps,
& maintenant fait le Medecin?

Et de mesme le sieur de Fonteine premier
Regent de la fameuse Vniuersite de la ville
d'Aix en Prouence.

Monsieur de Veruille celebre Medecin, le-
quel n'abandonne iamais ledit sieur de Casta-
gne estant dans Paris.

Monsieur Eglissem celebre Philosophe &
Lecheur public dans Paris.

Mais quelle merueille, que ce grand Mede-
cin du Roy Monsieur de la Riuiere ait esté de-
chassé, & plusieurs autres semblables, & tous
Messieurs les Docteurs Medecins de Montpel-
lier, & des autres fameuses Vniuersitez de la
France soient maintenant appellez en Iustice
par devant nos souverains seigneurs de la Cour
de Parlement de Paris pour en faire de mesme,
se mocquant ledit Maistre Charles pretendu
Doyen du simple College de Medecine de Pa-
ris, de tous Messieurs les Medecins du Roy &
de tous Messieurs les Medecins des Princes qui
en scaucent tant par experiance que science cest
sois plus que tous les complices dudit Charles:
& s'il arriuoit vne peste (que Dieu nous en gar-
de) il faut notter que ledit Charles ny ses com-
plices, ne scauroient qu'y faire, & n'auroient
le courage de seruir les pestiferez, & toutes-
fois Monsieur de Lestoile susdit, tres-vertueux
Medecin, peut sauuer toute la ville de Paris
dudit mal, se mettant au milieu de tous les
malades; Car il a de quo y les guerir, comme i'ay
veu, ce que ne fera iamais ledit Charles ny ses

complices. En cecy de ce mot de complices ledit de Castagne entend de ny comprendre les vertueux, sages & bons Medecins dudit Collège de Paris car il y en a plusieurs qui sont dignes d'honneur & louüanges, lesquels ledit Castagne honnore, & n'entend parler icy que des seditieux, ignorans & ennemis des vertus & secrets de Dieu, desquels ils taschent d'en priuer le public & tout le peuple d'un si grand bien. Ce que ne fait la Monarchie Romaine ny la Vénitiéne: voire mesmes l'Imperialle: mais bien reçoivent & embrassent toutes venerables sciéces & vertus qu'ils leurs peuvent profiter. Ledit Maistre Charles sans licéce de nos souverains seigneurs de la Cour de parlement, fait plusieurs nouveaux M^edecins à la place du Palais qui vendent toutes sortes de drogues & huilles qui guarissent de tous maux *si d: quo magis, ergo de quo minus.* Si tels Medecins faits par ledit Charles peuvent exercer dans Paris à plus forte raison les sieurs Docteurs de la fameuse Vniuersité de Montpellier & autres semblables? Mais sans participer à leurs cōsultes ny aux gages de leurs Baccalaureat, reception & droicts de leur ordinaire reuenu, c'est pourquoy ledit Charles doit estre debouté de son induë poursuite avec despens.

Les Romains ont esté les derniers qui ont receu Horologers, Barbiers & Medecins & ont denieré quatre cens quarante ans six mois joüissans d'une plus parfaictte santé que tous les autres nations sans l'aide des Medecins. Le

premier qui pratiqua la Medecine en la ville de Rome fut vn Grec nommé Anthonius Musa appellé pour guerir l'Empereur Auguste d'une scyatique: mais en fin les Romains le lapiderent & le trainerent par toute la ville de Rome en façon de criminel & meurtrier: & ne permirent à telle sorte de gens d'entrer en leur ville iusques au temps du cruel Empereur Neron, & de Galba, Ottho Vitellius. Mais le bon Empereur Titte succeda apres, qui commanda de chasser tous les Medecins & Orateurs, & ayant esté interrogé pourquoy il les bannissoit: puis qu'ainsi estoit que les Orateurs verifient les proces, & les Medecins guerissent les maladies, le banny (dit il) les Orateurs comme ceux qui corrompent & gastent les bonnes coustumes, persuadent ce qu'ils veulent par leur eloquence, & les Medecins comme ennemis de la santé, tueurs des hommes, & troubleurs de l'estat: Caton estant en Athenes escriuit à son fils, qu'il aduertist la republique de Rome de ne receuoit les Medecins, par ce que les Grecs vouloient vanger leur entreprinse, & par leurs cures, ce qu'ils n'auoient peu par les armes, les faisant bourreaux & executeurs de leurs dommageables desseins.

L'Empereur Aurelian mourut fort aage & ne print iamais medecine ny ne fut iamais saigné, horsmis que tous les ans il entroit au baing, tous les mois il se prouoquoit à vomir, ieusnoit vniour toutes les semaines, & se promenoit tous les iours vne heure.

L'Empereur Adrian fut tué par la touze &

multitude des medecins en la quantité des dro-
gues, & vo ulut à ceste occasiō qu'apres sa mort,
on grauast ces paroles sur sa tumbe, *Turba me-
dicorum perū*; autant que s'il disoit, n'ayant
peu estre tué de mes ennemis ie l'ay esté par les
mains des medecins & consultations d'iceux.

Hippocrates dit que celuy n'est bon Mede-
cin qui de soy mesme n'est bien fortuné, si qu'il
y a vn certain heur pour la guarison des malades
& vne certaine grace que Dieu distribue à ceux
qu'il luy plaist, comme dict S. Paul au chapitre
12. de sa premiere au Corinthiens *Divisio[n]esgra-
tierum*, &c. & plus bas, *alij autem datur sermo[n]o*
scientie, alij gratia sanitatum, & M. Charles pre-
tendu Medecin du simple College de Paris pre-
tend que cette grace de Dieu soit donnee à luy
seul & à ses complices, & ledit de Castagne veut
prouuer que iamais ledit Charles ny ses sembla-
bles n'ont eu aucune charge ny grace, ny pou-
uoir de ce faire, c'est pourquoy ils tuent tant de
gens: Au contraire ledict de Castaigne prouue-
ra que Iesus-Christ a commandé expreſſement
à ses disciples & successeurs d'exercer telles
charges *Tam per primas, quam per secundas causas.*

Erasistrate, nepueu du grand Philosophe Ari-
ſto[n]te a été estimé pour les cures merueilleuses
qu'il a faictes, comme d'auoir guary le Roy
Antiochus d'une maladie de poulmon, & bien
qu'il ne fust si docte que Hippocrates & Chri-
ſipes ses deuanciers, neantmoins il fit de plus
belles cures.

Entre les mains des meufniers nous ne pou-
sons perdre que la farine, en celles du mareſchal

la mulle, en celles des tailleur la robbe, mais celle du Medecin qui n'est experimenté ny fortuné, nous y perdons la vie.

Il y eut vne loy du temps des Gots estoitement obseruée, que le medecin & le malade co- uiendroient entr eux, le Medecin de rendre son malade en conualescence, & le patient de falla rier le Medecin suiuant leur paëte: & si le Me decin ne guerissoit le patient, la loy com man doit qu'il perdist ses peines & en outre fust tenu de payer les drogues à l'Apoticaire.

Vn Romain disoit que les medecins estoient bien-heureux, par ce que la terre couure leurs fautes.

Pouvoir donné par le Roy à un Prestre d'exercer la Medecine pour le bien public.

A Viourd'huy, vingtiesme iour du mois d'Octobre, l'an mil six cens hui&t;, le Roy estant à Paris: Ayant entendu que maistre Jacques Louys, Prestre Curé de la paroisse de Cointonges en Champaigne, se seroit tellement ex ercé à rechercher & recognoistre les vertus des herbes medecinales & des mineraux, & les met tre en pratique, qu'il en auroit faict plusieurs belles cures, & secouru infiniës personnes malades, mesmes de la contagion. Sa Maiesté à ces fins luy a permis & permet de continuer & faire telles œuures tant dignes & vertueuses pour tout son Royaume: avec inhibitions & deffences à toutes personnes de ne l'empescher, ains de luy assister & prester main forte, m'ayat à ces fins commandé luy expedier le present breuet qu'elle a voulu signer de sa propre main

& fait contresigner par moy son Conseiller, Secrétaire d'Estat de ses commandemens & finance.
HENRY. RVZE.

Les attestations & certificats de la propre main des Seigneurs, Dames, Gentils-hommes & autres, tous residens dans Paris, sans les aller chercher au pays dit Prestre-l'an.

LE Charles Allen Huissier des Eatiés & Forests du Royaume de Frâce résident à Paris soubs-signé; certifie que dès l'année 611. estant demeuré malade par l'espace de 6. mois de plusieurs largoueuses maladies, cōme entrepris de tous membres, enflures; gouttes & nodus en mes pieds & mains deuoyement d'estomach, tremblement de mētres, & autres maux qui me causoient vne extremité si douloureuse, qu'il m'estoit impossible m'aider d'aucuns de mes membres. Pour me redimer de telle extremité, par l'aduis de mes amis ie me fis porter en la maison de monsieur le pere Castaigne lequel i'ay prié me vouloir secourir de quelques remedes, pour souager ma peine, lequel Pere Castaigne par la grace de Dieu ma garanty de tels accidents, defquels (par la grace de Dieu) ie me porte bien, & pour n'estre ingrat de tel soin & solicitude Rendant grace à Dieu, i'ay deliuté le present audit sieur Pere Castaigne. ALLEN.

Attestation de monsieur Garnier, Secrétaire de Monseigneur le Prince, & Baron de Courtenay.

LE soubs-signé Iacques de Garnier estant à présent au seruice de Monseigneur le Prince & Barō de Courtenay, certifie qu'apres Dieule petit fils de monsieur le Bossu Cōseiller & Secré-

taire du Roy, tient la vie du Reuerend Pere de Castaigne, estant suruenu audit petit enfant en aage de dix ou douze mois, vne enſleurue d'un palme tres rouge & dure comme vne pierre ſur le petit ventre: Dequoy ſa nourrice eſtant en extreme peine & falſherie, voyant que les Me-decins Chirurgiens & Barbiers le vouloyent feigner du bras, puis faire inciſion & ouuerture avec ferrements ſur ſon tendre ventre, dont il ſeroit mort: Dieu permit que ie m'y trouuay, & fus incotinent alle querir ledit Pere de Caſtaigne, lequel ayant veu l'enfant il dit qu'il le guairoit avec l'ayde de Dieu, comme il fit, dans trois iours qu'il fut guary, qui eſt vne tres-belle cure: dequoy i'en louë Dieu, & en remercie ledit Pere de Caſtaigne. Faict à Paris le vingt-cinquième Ianvier 1611.

I. GARNIER.

Attestation de Monsieur de Regis Gentil-homme ordinaire du Roy, & ſon Escuyer.

JE soubs-signé Iean de Regis Escuyer en l'Eſcurie du Roy, Que m'eſtant trouué en grande extremité de maladie, dont i'estoys detenu il y auoit neuf mois, m'eſtant faict traicter par plusieurs medecins desquels ie n'ay receu aucun ſoulagement: Par la longueur de maladie i'estoys deuenu hydropique & paralitique. Ie fis prier Monsieur le Pere de Caſtaigne de me venir voir & me ſecourir, par la volonté de Dieu, & l'auſtice de ce bon pere, & de ſes remedes, pouldres & tablettes, i'ay recouvert ma ſanté: & penſerois eſtre ingrat, ſi ie ne publiois ce bien.

faict receu de luy, dont ie dois perpetuellement rendre grâce à Dieu, & recognoistre ceste obligation que i'ay au Reuerend Pere de Castaigne. Faict ce 20. de May 1612.

REGIS.

Attestation de Madame la Comtesse d'Auvergne.

Nous certifions que le pere de Castaigne durant que nous auons eu la siebure quarte, nous a baillé des tablettes avec de l'eau de sauge lesquelles drogues ne nous ont point faict de mal, mais au contraire nous a soulagée en celiuy que nous auions. En tefmoin de quoy auons signé la presente de nostre main. Faict ce 10. de Septembre 1611.

C. DE MONTMORENCY.

IE Nicclas Chantard Advoct en Parlement soubs-signé, certifie qu'il appartiendra, que à cause d'une grande & excessiue chaleur de foye il me seroit tombé sur le costé gauche du visage, une defluxion & tumeur reuee de la grosseur d'un œuf liquide, & remplie d'une tres-grande inflammation, laquelle s'estendoit iusques au bas de la lèvre inferieure, ayant son commencement pres de l'œil, & auoit enflé la lèvre superieure du mesme venim, ensemble toute la jouë tant dehors que dedans la bouche: laquelle tumeur seroit en fin ouverte, ayant fait un grand vlcere profond, de la largeur d'un poufce & demy, qui commençoit à manger le cartilage du nez & percer le palais de la bouche, lequel vlcere ayant faict voir à plusieurs medecins &

D iiiij

Chirurgiens, qui m'auroient traicté par l'espèce de vingtquatre iours sans aucun amendement. Je me serois faict visiter derechef par plusieurs autres ensemblement, & encor par d'autres leparément, sans en auoir treuué aucun qui eust voulu entreprendre ma guarison. Ce qui m'auroit occasionné (me voyant desesperé & abandonné) auoir recours à monsieur le reuerendissime pere de Castagne, lequel s'estant diligemment informé de moy, du progrez & de la cure de mon mal, il auroit procedé à le traicter avec telle methode, science & industrie, que par la grace de Dieu ill'a rendu en trois mois tellement fermé, desséché & guery, qu'il n'y reste que la cicatrice bien solide & confermee: qui faict que ic declare ne tenir apres Dieu, la vie que de luy: & atteste ce que dessus contenir verité, par la presente, escripte & signee de ma main. A Paris le 15 iour d'Octobre 1611.

N. CHANTARD,

RApport par nous Medecins & Chirurgiens Iurez du Roy au Chastelet de Paris, que ce iour d'huy de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Civil, avons bien & diligemment veu & visité Nicolas Chantart Aduocat en Parlement prisonnier és prisons du grand Chastelet de Paris sur la ioue senestre, duquel avons trouué vn ulcere large d'un poulce & demy ou enuiron, accompagné de tumeur, rougeur & calnosistes tant au dedans de la bouche que des parties externes & enuironnantes ledit ulcere,

lequel vlcere est malin. Al'occasion duquel a ledict Chantart besoin d'estre purgé, & medicamente, autrement ne peut guerir, ce qui ne se peut faire aisement esdites prisons. Faict ce quinziesme Iuillet mil six cens vnze.

R. LE SECQ Medecin.

DE LA NOVE. HVBERT.

A Monsieur le Lieutenant Civil.

SV PPLIE humblemēt Nicolas Chantard Ad-
uocat en parlement, disant que pour auoir
eslargissement de sa personne il vous a presen-
té requeste fondée sur vne maladie appellée
Cancer qui l'afflige depuis long temps, qui luy
mange toute la face, comme il vous apperra-
tant par l'inspection de sa personne que par le
certificat & rapport des Chirurgiens qui vous
ont le serment: Ce que neantmoins sa partie ad-
uerte a calomnieusement desnié & sur sa denegation a obtenu jugement à son profit: ce con-
sideré, mondit sieur, il vous plaise ordōner que
le suppliant sera veu, visité & amené devant
vous pour estre de sa maladie certifié aux fins de
son eslargissement, & ferez bien.

N. CHANTARD.

*Soit le suppliant veu & visité par les Chirurgiens Ju-
rez du Chastelet, partie premierement ou deuement
appelée, Faict le 15. Iuillet 1611.*

LEIAY,

L'AN mil six cens vnze le quinzesme iour de Juillet par vertu de la requeste cy dessus & à la requeste dudit suppliant a esté par moy sergent soubs-signé donné assignation audit Paris Bouquet en parlant à sa personne en son domicile de comparioir ce iour d'huy vnze heures du matin en la Chambre & par devant Monsieur le Lieutenant Civil pour ordonner que la visite sera faicte, auquel i'ay baillé copie present Pierre Galland, Michel Chasteau témoin,

LASNIER.

Il soubs-signé, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que durant toute l'annee mil six cens dix & partie de l'an 1611. i'aurois esté detenué d'une cruelle siebure quotidienne au moyen de laquelle i'aurois perdu toute force, haleine, apetit de manger, moyen de me soustenir: A quoy trois ny quatre seignees, ny cinq ou six Medecines que ie prins ne peurent nullement remedier: de sorte que de iour à autre mon mal s'augmentant & mes forces se diminuant peu à peu, ie n'en attendois que le dernier respit à la mort. Tant y a que contre toute esperance de secours, m'estant cōme desesperément retirée au Reuerend Pere Castagne, duquel i'anois ouy racomter beaucoup de dexteritez & benedictions à la guerison des plus cruelles maladies du monde: Le premier iour de May du susdit an 1611. iceluy sieur de Castagne me donna à manger d'une certaine poudre & à boire de quelque boisson qui me donnerent force & guerison de mon mal purement & simplement dans

vingt quatre heures : Ce qui m'a mille fois rauie en admiration ; de quoy ie recognoisi auoir grande obligation au susdit Reuerend pere Castagne En foy de quoys i'ay signé le present escript de ma propre main. A Paris ce 20. May 1612.

MARIE DE NOGENT.

MONSIEVR, Me treuant en compagnie au College Maistre Geruais i'ay entendu que les Medecins du College de Paris ont fait appeller tous les autres Medecins qui ne sont de leur College & mesme l'on m'a assuré que vous estes au rolle desdits appellez, ie vous promets & assurez vous faire voir vn arrest qui fut donné en ma presence à Aix en Prouence contre les Medecins du College du dit Aix qui faisoient semblable poursuite que ceste cy : & vouloient empescher vn Gentilhomme Piedmôtois nommé le sieur de Castelmont qui a fait de tres - belles cures en ladite ville & ladite Cour de Parlement a deboutté par arrest lesdits Medecins , & ordonné que ledit sieur de Castelmôt continueroit de faire ce qu'il auoit faict , cecy m'a occasionné de vous escrire la preséte & de m'aduertir si auiez besoin dudit arrest , & ie le vous feray tenir entre vos mains , à celle fin que vous continuycz de faire le bien qu'avez accoustumé pour les pauures malades & ie vous en auray de l'obligatio , comme celuy qui a faict l'experience de vos remedes qui sont si souuerains qu'en ayant pris vne seule fois , ie suis esté guery de la migreine qui tant me tourmentoit & n'auois iamais treuué per-

sonne qui m'ait sc̄eu deliurer du tout dudit mal,
comme vous avez fait, de quoys Dieu en soit
loué, lequel ie supplie de me conseruer en sa
bonne santé & en vos bonnes grâces, tel que je
desire estre à jamais.

MONSIEVR,

*De nostre Collège ce dixiesme
May, mil six cens vingtze.*

*Vos très plus affectionné amy,
Obligé de cœur,
S A R R A D I N.*

IE soubs-signé Secrétaire du Seigneur du Bois
Dauphin Marechal de Frâce, certifie au vray
que ma femme ayant été sollicitée des Medecins & Apoticaires d'une maladie incurable
apres que lesdits Medecins l'ont delaissee &
abandonnée la iugeant à la mort apres auoit tiré
quantité d'argent, elle n'a eu recours qu'au sou-
uerain Dieu & du seigneur de Castagne qui l'a
bien guerie sans aucun lucre ny profit. Faict
sous mon seing cy mis ce 20. May 1612.

De Courfin.

Grand Miracle du Marché neuf.

Messieurs les Commissaires, tant du Bail-
lieage du Palais de Paris, que du Chaste-
let, apres qu'ils eurent seellé tout ce qui appar-
tenoit à vn Gent l'homme de Rouen nommé le
Sieur d'Ambleuille, parent de mon tres-illustre &

Réuerendissime Evesque & Comte de Noyon
Pair de France, Cōseiller du Roy en son Conseil
d'Estat & Priué , & Tresorier de la Sainte
chapelle de Paris : Estant ledit Gentil-homme
logé audit Marché neuf , vindrent trois Gen-
tils hommes de la part de Monseigneur le Grād,
Lieutenāt general & Gouuerneur en chef pour
sa Majesté en Bourgongne & Bresse, prierēt im-
stamment le pere Gabriel de Castagne Do-
cteur en Theologie, Conseiller & Aumosnier
du Roy , de vouloir venir secourir en articledz
mort, ledit sieur d'Ambleuille qui estoit aban-
donné des Medecins & ne pouuoit plus respi-
rer ayant sa langue noire comme du charbon
& dure comme marbre & les flegmes & cathar-
re de la mort qui le suffoquoient, y estant le
Prestre avec la Croix , entre les mains duquel
les Medecins l'auoient remis & abandonné. A-
lors ledit de Castagne y estant arriué luy fist
ouvrir la bouche avec vn couteau & vne cuil-
ler d'argent , & luy donna des essences si pre-
cieuses, que le l'endemain ledit sieur d'Amble-
uille fut guaru. Et par ce que son laquays en
vouloit dauantage par force voulant violer &
rauoir la bouteille entre les mains du distilateur
de la sacree Majesté & Serenissime Reyne Mar-
guerite ledit de Castagne ayma mieux la tempre
que de laisser rauir icelle à vn laquays dont ledit
laquays fut si outrecuidé que de prendre le
chapeau dudit de Castagne, & faire plusieurs in-
solences, tant contre ledit Distilateur qu'à luy.
D'où vn honorable Huissier nommé le sieur
Tolé print la peine de chass'er ledit laquays &

d'accōpagner lesdits de Castagne & Distilateur à leur maison, & le lendemain ledit laquays fut mis en prisō au bailliage du Palais & à presēt son proces n'est point finy: mais bien seulement est forty de prison avec caution. Et si Maistre Charles pretendu Medecin du simple College de Paris faisoit de séblables chefs-d'œuures, comme ledit de Castagne qui en a faict cinquante semblables dans Paris, A lors il pourroit dire qu'il auroit moyen de se presenter contre Mes sieurs les Medecins du Roy & des Princes & de la celebre Vniuersité de Montpellier, & de toutes les autres. Mais *nemo dat quod non habet*, & *ideo qui potest capere capiat, qui habet aures audiendi audiat.*

Pour guarir les pauvres petits enfans qui ont des vers au corps.

Prenez le mois de May & Iuin les fleurs d'ypericon qu'on appelle mille pertuis & les feichez au soleil puis en faites poudre, & avec de la conserue de roses, la mangez vne cuilleree le matin à ieun, & cecy oſte toutes infections des vers & corruption de toutes humeurs dans le corps, mais eſtant deſſeichee la faut garder dans vne boiſte bien fermee en lieu chaud & non humide.

Pour guarir ceux qui tombent du haut mal aduc par la vertu de l'arbre des noix.

Prenez cinq ou ſix poingnées des fueilles des noix le iour & feste de la natuuité de

saint Jean Baptiste & au temps des petites noix vertes dudit arbre bien pilées, & mettez tout dans vne bouteille de verre avec deux quartes de bonne eau de vie & le matin à ieun donnez leurs en à boire vn demy verre & sans faillir seront bien tost guarys.

Meruille de la restauration de la veue perdue de Pierre Pepin Clerc de l'Eglise parochialle de Saint Barthelemy de Paris, qui a esté guaru, comme de sa propre main en tres-bille escripture il a testifié com- m: s'ensuit.

Monsieur de Castaigne ma donné guariso avec l'aide de Dieu de la veuë laquelle i'auois perduë il y auoit dixhuict à dixneuf mois aiant deux taiës sur les yeux & auois trois cautaires & il ma guaranti en vne sepmaine de quoy ie suis tenu à prier Dieu pour luy de m'auoir retiré des tenebres là où i'estoïs & m'iant remis en vne grande clarté, & a chassé l'obscurité & a faict loger la clarté, ie feray fin.

*A Paris, faict le dix huitiesme
jour d'Auril mil six
cens treize.*

Vostre tres-humble
seruiteur à iamais
Pierre Pepin.

Avtre guarison faicte toute semblable à Monsieur le Capitaine de Bourdeaux de la

compagnie de Monsieur le Duc de Seuly âgé de plus de soixante ans, estant logé en la rue de la mortellerie à l'enseigne du petit saint Anthoine, auoit semblable cautaire derriere le col comme ledit Pepin qui sont esté bouchez & prohibez par ledit de Castagne & dans dix iours a recouvert la veue, comme aussi Mademoiselle femme de Monsieur Grinon Aduocat en Parlement, & la mère d'un Tailleur habitant au devant de la maison de Monseigneur le tres-illustre Reuerendissime Evesque & Conte de Noyé Pair de France, & vne ieune fille aux halles & plusieurs autres tous d'as Paris avec de la quintessence d'eau rose & de l'aloës Cicotrin & du saffran, & du sucre candy avec vne douce purgation seiche qui descharge le cerveau comme l'on pourra entendre de leurs bouches.

*Contre toutes maladies melancoliques : mal de Poumon
fieures continues : flegmes & mauaises humeurs
de l'estomac.*

Prenez des fucilles du Sené : & du Tartre du vin blanc de Montpellier ou semblable, vn once d'un chacun de la canelle fine & des cloux de girofle & du Galange demi once d'un chacun, du Diagrede vne drame, meslez bien le tout en poudre avec vne liure de bon sucre & aurez vne poudre diuine qui purge doucement, & conforte le cœur si vous en prenez demi once le matin avec du potage ou bien du bon vin blanc

Contre grosses enstremures , glandes & esorouelles.

Prenez greine de lin & du vîeux sain de Pourceau & du laict de cheure , & cuisez tout ensemble iusques à ce qu'il sera diminué de la moitié , alors sera fait , & le faut appliquer tant chaut qu'ille pourra endurer , & guarira .

Memoire de ceux qui sont esté guaris ces iours icy à la priere , desquels ie leur ay fait la charité chrestienne , non comme Meldecin : mais comme bon voisin , qui sont obligez selon Dieu de soy secourir l'un l'autre , Premierement au pres la porte Sainct Michel , sur les fossez hors la ville de Paris allant à la Verrerie , il y à vne belle image de la Vierge Marie , & tout au deuant , il y a vn logis l'à où l'on vent du vin , le petit enfant du maistre dudit logis , aage de deux ans , ayant vne grande fievre chaude continue , l'espace de huit iours à la pâsin vint en article de mort , l'on le vouloit seigner & ne le fut point , sa mere estoit aux pleurs & larmes , voyant son enfant mourir , son pere me vint prier de luy faire la charité , ie luy donnis de la fine terre sigilee preparee , & mise en ligueur Potable enuiron deux doigtz , alors le pauure petit ierra les flegmes de la mort qui le suffoquoient avec plusieurs colles iaunes ameres , & le lendemain fut guarry du tout sans iamais plus auoir eu aucun mal , de quoy l'en louie Dieu qui l'aguary .

de Castagine .

E

EN la rue de la Heomerie proche la rue du Pot au laict dans la maison du sieur Arimier du Roy , l'on trouuera le petit Adrien aage de trois ans, vn beau fils, qui estoit grande dommage qu'il fust priue à iamais de marcher ayant sa cuisse tout escarnee au dessoubz l'anche droicte & le pied de mesme, voire de plus car il estoit renuersé sans espoir de iamais pouvoir marcher , & sus son ventre du costé susdit vne grosse masse de chair dure comme vne pierre , & dans dix iours avec ledit remede a été tres-bien guary & bien incarné & marche tres-bien graces à Dieu , sans auoir plus aucun mal .

A Iacini en Brie.

LE fils de Maistre Nicolas Arson appelle Jean Arson auoit perdu la moyté de son corps & les nefs tous retirez , & tout gaste & enflé , & portoit les potences , & l'ayant purgé de la poudre cordiale escritre en ce liure , puis lui ayant appliqué vne pastre faicte de miel & de la tourmentine & des iaunes d'œufs frais : a été tres-bien guary dans vn mois , & à quitté ses potences graces à Dieu .

Ami reguison.

Dame Iacquette de la Preire demeurant dans les petites maisons appellees l'Hospital de Sainct Germain des prez , estoit fort enflée & auoit vne tres-grande suffocation de rate & de la matrice qui la suffoquoit & estran-

gloit, ieluy donnis vne peinte de bonne eau de sauge franchë mesflee avec auant de vin blane & trois onces de la dicté pouldre cordialle & a pris le tout en trois matinees, & a esté tres-bien guarie graces à Dieu.

Autre guarison.

La petite fille de Maistre François Copigny Masson, habitant à la ruc de la Vanerie à l'image de Saint Fiacre aagee de deux ans, auoit un tres-grand desuoyement d'estomac & vomisoit le laict tout incontinent qu'elle auroit tetté sa mere & tout concommé & tout ce qu'on lui mettoit en la bouche, & iamais ne cessoit par le bas de ietter l'infection de lait qui entroit dans son corps & ayant enduré tel martire & grand tourment l'espace de huit iours la pauure petite estoit reduite à la mort, & à la priere de Monsieur Ferrand & du pere de la petite, elle a esté tres-bien guarie incontinant avec le mesme remede qu'a esté donné audict petit filz de la belle image de nostre Dame, en foy de verité ledit sieur Ferrant c'est soubsigné.

FERRANT.

DE CASTAGNE.

Autre guarison.

Monsieur Varin qui se tient au petit mon de tout devant saint Medar vis à vis le Jardin auoit esté abandonné à la mort par trois

Le Paradis Terrestre.

Medecins pour vne purese mortelle & vne terrible collique vêteuse qui le suffoquoit & avec grand douleur aux deux costez, ie l'ay guaru du tout dans trois iours avec le mesme remede desdits petits enfans de quoy Dieu en soit loué,

Autre guarison.

A La rue des Billettes chez vn vitrié Mon sieur Nicolas Chauderon, voyant qu'on vouloit tailler son petit fils pour lui tirer la pierre des reins avec nostre poudre cordialle la rédue par la verge grosse comme vne febue. Et jamais plus n'a heu aucun mal graces à Dieu.

A Soisson au conuent Saint François le Reuerend pere Parquin organiste Prestre & confesseur tomboit du haut mal, est guaru avec mes essences du Bolus Armeny.

Le Paradis Terrestre. 77

PAR ARREST DE NOS SOUVERAINS SEIGNEURS DELA COUR DE PARLEMENT DE PARIS A ESTE ORDONNE QUE CEUX QUI EXERCENT LA MEDECINE POUR NOS SEIGNEURS LES PRINCES DU SANG, LA POURRONT LIBREMENT EXERCER EN TOUS LIEUX.

A Viourduuy vingt & septiesme Aoust l'an mil six cens douze Monseigneur le Prince de Conty estant à Paris sur le bon rapport qui luy a esté fait des belles œuures qu'a faict envers plusieurs malades, Messire Gabriel de Castagne Docteur en Théologie & la tres-grāde experiance qu'il a des choses seruant à la médecine. A cesfins pour tel effect, l'a retenu & retient pour y continuer pres sa personne n'ayant commandé de luy en expedier le present breuet, que sa grandeur a signé de sa main & fait contresigner par moy son Secretaire ordinaire.

FRANCOIS DE BOVRBON.

Seellees ces presentes prouisions du dit Breuet avec le grād Seel de Mon dit Seigneur le Prince. Et plus bas.

DE LA FOSSE.

E III

Extrait du Privilege du Roy.

Argrace & priuilege du Roy, il est per-
mis à CHARLES SÉVESTRE, Librai-
re en l'Uniuersité de Paris, d'imprimer, vendre
& distribuer Les Oeuvres faites par nostre ame &
feal Conseiller & Aumosnier ordinaire, Frere Ga-
briel de Castagne Docteur en sainte Théologie Eue-
que Elieu, & cy devant Abbé general de Saint
Ruf de Valence & Saint Tiers de San. Et deffen-
ces sont faites à tous Imprimeurs & Libraires
de ce Royaume, d'imprimer ou faire imprimer
vendre, distribuer ou contrefaire ledit liure en
aucune maniere que ce soit, sans le conseil-
ment dudit SÉVESTRE, a peine de confisca-
tion desdits Liures, & de cinq cens liures d'a-
merle, iusques apres le temps, & terme de
trois ans finiz & accompliz: Comme plus em-
pliment est contenu, & déclaré par les lettres
concedées audit SÉVESTRE, pour cet ef-
fect, Donné à Paris le 23. iour de Septembre,
l'an de Grace , Mil six cens dix , & de nostre
Regne le premier. Ainsi signé,

LOVIS.

PAR LE ROY, LA REYNE
Regente sa Mere, presente.

DE LOMENIE.

Achevé d'Imprimer le 8. iour de Juillet 1613.

AV ROY.

Verification de l'Or Potable.



IRE ayant cy deuant fait presenter à vostre Maiesté vn petit discours imprimé de ma composition que ie luyay desdié touchant les admirables vertus de l'Or potable , elle se degna m'honorer de ses lettres clauses , par lesquels me mandoit qu'à mon retour pat deffa elle desiroit bien entendre de moy plus particulierement les effets dudit Or potable qui est la cause pour quoy , ie suis expresslement venu du Lyonnois où ie faict expresslement ma residence a present pour obeyr au bon vouloir de vostredite Maiesté ayant avec moy apporté ce qu'en bien longs temps , & avec grande despence , i'ay mis à fin dudit subiect , assauoir de l'Or Potable tres-precieux , pour luy en faire tres-humble seruice cōme de chose à elle tres-necessaire pour sa santé rare & digne du plus grand Roy du monde (Vostre Maiesté S I R E) entendra donc s'il luy plaist le sommaire des vertus & effets de mondit Or Potable tels qu'ils s'ensuit .

L'Or potable de trois espesses declarez en nostre discours imprimé , le plus exellent se fait de la seule tainture d'Or fin purissié jusques a l'extreme degré , icelle estant extraicté sans aucun corrosifs avec certaines liqueurs a-

miables & cordialles, lequel seruira non seulement à la conseruation, mais aussi à la restauration de la santé humaine à longue vie.

CA R estant prise par la bouche il s'en va droittement embrasser le cœur, icelluy resjoir & conforter en quoy faisant il conserve l'homme en tel estat de ieunesse qu'il le prét sans point vieilli par vn très-long temps en apparence non par effect en tant que touche la vigueur naturelle, il eschague le corps d'une douce chaleur & d'une tant & excellente vertu qu'aucune force & virillité ne luy peuvent defaillir, ne aucune maladie suruenir, par ce qu'il n'laisse rien pourrir en conseruant la ieunesse de laquelle ne prouient aucune putrefaction ne maladie aussi ne permet croistre aucune superflitez parquoy ne peut aucune maladie prouenir d'abondance, semblablement ne laisse rien corrompre, & partant ne ce peut engendrer aucun mal de corruption, en soi ne il guarenty le corps humain de telle façon que les maladies affluantes n'y peuvent entrer par imagination ny par impression.

OVTR E ce que toutes les maladies provenans de matières tartareuses comme sont podagres, chirargre, gonagre, ciatique, arteticque, & autres semblables qui s'arrestent communement es jointures & parties concues, du corps humain, ensemble toutes sortes de pierres ou calculles, grauelles ou sablons feront en visant de cet or Potable gueris parfaictement.

etement & ne se pourront plus à l'aduenir at-
cher ny arrester en quelque partie que ce soit
dudit corps humain a iondre que l'homme du-
quel la Nature auroit esté corrompu par ex-
cedz, se trouuera dans peu de iours remis a son
bon temperament, tres-apte, puissant & bien
disposé pour engendrer enfans & produira se-
mece bien digeree & vertueuse pour tel effect.

EN cas pareil cet or Potable profitera aux
femmes pour tout ce que deffus, & dauan-
tage ce peuuēt assurer pendant le temps qu'el-
les en vieront, que leurs mois seront tousiours
bien reglez & ne leur deffaudront point, ny pa-
reillement la fecondité pour conceuoir & en-
fanter, iusques a tres longue aage, d'autant que
l'esprit de vie estant en elles, ainsi conforté ex-
pullera tout ce que leur pourroit estre contrai-
re & conformera toutes choses selon qu'il ap-
partient.

LE semblable, faut iuger des enfans qui sont
naistre si leurs pere & mere vsent de ce
stuy or potable, qu'ils en acquierent dans le vē-
tre maternel, vne complection tres faine con-
tre toutes maladies & pour estre d'une bien lo-
gue vie comme ainsi soit il que nostre vie ne
conciste, sinon en trois choses, sçauoir est en-
l'esprit de vie qui nous conserue a tous à la vie
es humeurs de la vie qu'il renouquelle, c'est es-
prit & es quatres qualitez ou complexions qui
en sortent ainsi comme le tronc & les rameaux
d'une racine de quo y aussi aduient que l'esprit

de raison est guaranty par cedit or potable de tous les mauuais accidens qui pourroient proceder desdictes complections comme de tristesse ou de ioye excessiue.

EN somme que les Anciens medecins & Philosophes plus exellens ont estimé cest or Potable comme le plusgrand thresor du monde l'appellant medecine vniuerselle contre toutes les malladies accidentales & ce avec bones raisons qui ont esté confirmées par certaines & vrayes experiences aussi n'ont ils voulu communiquer cest exellent Thresor sinon a quelques Empereurs ou grands Roys qu'ils ont iugé en estre dignes ainsi que feist le saige Chevalier Allemant Messire Hulderic Eslinger grand Philosophe de son temps qui en feist vers à l'Empereur Federic pere de Maximilian ainsi que luy mesme en vsoit tellement que tous deux vesquirent en bonne santé l'espace de cent ans ou enuiron.

SI doncques il plaist à vostre Maiesté Sire s'en seruir presentement de la main d'un François vostre tres-humble subiect & tresaffectionné seruiteur ancien de la couronne Frangoise, il ose bien se promettre qu'avec l'ayde de Dieu il remettra vostre personne dans peu de iours en aussi parfaictte santé qui soit homme dans vostre Royaume vous y conseruera par longues années & rendra puissant & vigoureux pour faire generation d'enfās avec vostre Royalle Espouze au grand plaisir de lvn & de l'aut-

tre ensemble de tous ceux qui vous font plus
loyaux & fideles subiects.

*De vostre Royalle Majesté le tres humble
& tres obeissant subiect & serviteur*

ALEXANDRE DE LA TOVRETTE

A LA ROYNE.

Verification de l'or Potable.

MADAME, ayant esté aduerty par vostre Tresorier que vostre Maiesté desiroit sçauoir de moy , si elle pourroit feurement vser mon Or Potable qu'il vous a montré , i'ay estimé que prendrez à gré cest mienne lettre par laquelle ie tesmoigne & asseure vostredicte Maiesté quelle ne sçauoit recouurir chose plus precieuse & digne d'elle , ne quiluy soit plus necessaire & profitable à sa santé , comme les plus doctes Phisiciens pourront iuger cognoissant les vertus des ingrediens qui entrent en vn tel compost lesquels estoient bien préparés & mis en iceluy feront sans nulledoute) les effects qui ensuiuent .

Madame vostre Maiesté donc sera aduertie que mondict Or Potable tel qu'il vous a pleu le veoir , est fait non pas de tout le corps de l'Or ainsi qu'on le veoid en son essence metallique , mais seulement de la teinture diceluy que i'ay extraicté sans aucun corrosif qui soit ennemy de la nature humaine demeurant le corps dudit Or Blanc ainsi comme argent , & laquelle teinture i'ay adioint les pures essences de plusieurs choses precieuses tirees

chacune à part avec l'esprit du vin , & apres meslées en liqueurs , le tout par Philosophique preparations digestions , distillations , séparatiōs du pur & de l'impur ainsi que l'art commande lequel . Or Potable estant ainsi fait peut servir non seulement à conseruer , mais aussi à restaurer la santé humaine à longue vie .

CA R. estant pris le matin par la bouche au poix d vn escu , qui peut renenir à la quantité d vne petite cuileree d'argent par luy feul ou meslé avec vn peu de bon vin , y adioustant quivoudra vne petite rostie , de pain sucré , le dit Or Potable s'en va droictement inuestir le cœur lequel il conforte & resouit , par conseq̄uant il conserue l'homme en tel estat de ieunesse qu'il le prend sans vieillir par vn long temps en apparence , non par effect , quantaux forces naturelles , il est chaud d vne chaleur tempeſee dont il eschauffe le corps amiablement , & d vne tant excellante vertu , que aucune force & virilité ne luy peuvent défaillir ne aucune maladie furuenir , parce qu'il ne laisse pourrit en conseruant la ieunesse de laquelle ne prouient aucune putrefactiō ne maladie , aussi ne permet croistres aucunes superflitez dans le corps , par quoy , ne peut aucune maladie prouenir d'abondance , semblablement ne laisse rien corrompre & partant ne se peut engendrer aucun mal de corruption , en homme s'il garentit le corps humain par telle facon que les maladies affluentes n'y peuvent entrer par imagination ne par impression ,

Outre ce, que toutes maladies prouenant de matière tartareuse, comme sont pierres grauelles & sablons, tant aux reims qu'à la vescie, podagre gonagre, sciatique & autres semblable n'y peuuent adherer, & si auparauant elles si estoient arrestees, les attrachera & expulsera dehors entierement.

Ainsiidre que l'homme qui auroit esté par exercez desnaturé, s'il vse dudit Or Potable dans peu de iours se trouuerra remis en sa bonne nature très apte, & bien disposé pour engendrer enfans, & produira semence bien digérée & vigoureuse pour cet effect.

En cas pareil profitera aux femmes pour tout ce que dit est, & outre pour faire que leurs mois serot tousiours bien reglez & ne leur deffailleront point, ne aussi la fecundité pour conceuoir & enfanter iusques à très long aage, d'autant quel l'esprit de vie estant ainsi conforté par c'est Or potable expulsera tout ce qui luy pourroit estre contraire, & conformera en elles toutes choses selon qu'il appartient.

Le semblable, faut iuger des enfans qui sont à naistre, s'ils eurent pere & mere usent de cet Or Potable pour la conseruation lesdits enfans en acquerront dans le ventre maternel une complexion très-saine contre toutes maladies, & pour estre d'une bien longue vie. Comme il est ainsi qu'icelle vie consiste en trois choses, qui sont corroborées par ledict Or Potable.

Scauoir est en l'esprit de vie, qui nous conserue à tous la vie, & humeurs de la vie, qui renouellent cet esprit, & ces quatre qualitez ou complexions qui en sortent, ainsi comme le tronc & les rameaux d'une racine.

Dequoy aussi aduient, que l'esprit de raison est garanty par ce mesme preseruatif de tous les accidens qui pourroient proceder desdites complexions, cōme de grande tristesse ou d'exessive liesse, dont l'on a veu plusieurs personnes mourir soudainement.

Voya Madame, les principaux effets pour la conseruation, & quand à la restauration eutre ce que j'ay dict de ceux qui feroient des naturez par excez, il ny a doute que ledit Or Potable ne soit vn vray catholicon ou medecine vniuerselle contre toutes malladies, tant deluy seul, comme aussi estant infuz & meslé de tous les medicamens specifiques qui seront deuement preparez appropriez a chacune maladie, desquels il fortifie grandement l'action & vertu, avec ce qu'il dispose les personnes malades, pour receuoir la vertu desdits medicamens, quoy faisant il garantit le cœur, le foye & les poumons de toutes infections & corruptions. En vigorant la nature pour expulcer tout ce quiluy peut estre contraire.

PAr ainsi Madame, si vostre Maiesté desire user de mondit Or Potable, ie n'espargneray ma bourse, mon temps, nem a peine pour

luy en preparer apres en auoir receu le commandement encores que ie sçache bien telles choses estres suspectes à Messieurs les Medecins pour n'estre cognus entre les medicamens ordinaires dont ils vsent , mais d'autant que i'ay plusieurs fois experimé la vertu de ce precieux compost en ma propre personne , & de grand nombre d'autres mes amis , principalement es soudains accidens & extremes necessitez , commes font appoplexies , cathares , paralyses , plures & autres semblables maladies qu'il a gueris promptemēt , ie suis bien confirmé en mon opinion de ses vertus telles que ie vous les ay descriptes cy dessus sur ce faisant fin.

Madame, apres auoir tres-humblemēt bayé les mains de vostre Maiesté ie supplie le Createur , qu'il la veille conseruer en tres-parfaicte sancté & prosperité tres-heureuses & longue vie, de Paris ce 25. iour d'Auril 1579.

*De vostre Maiesté le tres-humble
& tres-affectionné serviteur*

ALEXANDRE DE LA FOVRETTE